

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique fit
les Matieres du tems.

F E V R I E R 1724.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catho-
lique, & Marchand Libraire.

M. DCC. XXIV.

*Avec Privilége de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation des
Commissaires Examineurs.*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal continuera de paroître régulièrement au commencement de chaque mois ; les Sçavans & les curieux sont invitez de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Litterature que de Politique, & autres piéces qui pourront interesser & être agréables au Public ; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier , Imprimeur de Sa Maj. Imp. & Cath. & Marchand Libraire à Luxembourg , chez qui ledit Journal s'est toujours imprimé, & où il s'imprime encore actuellement depuis son origine : on en trouve chez lui le fond qui a commencé en Juillet 1704. de même que le Supplément en 2. Volumes, qui remonte jusqu'à la Paix de Ryswick. Ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois separez , peuvent s'adresser à lui comme à la source ; il leur en fera prix raisonnable.

L'on trouve aussi chez ledit Chevalier un grand assortiment de Livres, tant de ses impressions, que de tous Pais : de même que les Memoires des Sciences & des Arts de Trevoux, tant corps complets que mois separez, & differens Journaux Litteraires, Historiques & Politiques, comme Républiques des Lettres, Histoire des ouvrages des Sçavans, Histoire critique de la Republique des Lettres, l'Europe savante.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE ,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

Fevrier 1724.

ARTICLE I.

Qui contient quelques nouvelles de Litterature , & autres Remarques curieuses , depuis le mois dernier.

I. **L**E goût pour les Journaux Litteraires, s'est répandu dans tous les Païs, & on s'en trouve bien. Si on n'acquiert pas par la lecture de ces Recueils des connoissances fort étenduës, ni la perfection des sciences, du moins s'en forme-t'on des idées, superficielles à la verité, mais capables de produire de bons effets. C'est à cette noble passion de sçavoir & de s'instruire, que l'on est redevable du bon goût & de la politesse qui regnent à present en Europe: l'ignorance grossiere, qui dans les derniers siecles abrutissoit, pour ainsi dire les esprits, se dissipe: les mœurs même ci-devant dures & feroces, s'adoucisent & deviennent meilleures, & le monde semble être habité par une espece differente d'hommes. Que de connoissances d'ailleurs n'a-t'on pas acquises par la culture des belles Lettres? L'obscurité de l'Histoire, tant sacrée que pro-

fane, se développe de jour en jour; l'Eloquence, la Poësie, & les beaux Arts touchent à leur dernière perfection, & si on n'égalé pas encore ces grands génies, qui ont paru dans les siècles polis de la Grece & de la Republique Romaine, du moins peut-on se flater de les aprocher de bien près. De si grands changemens produits en si peu de tems par le soin que l'on a de communiquer & de repandre les nouvelles productions des beaux esprits, doivent encourager à continuer un travail si utile, & le bien qui en resulte, doit engager les Souverains à protéger particulièrement les Gens de Lettres.

On ne s'étoit pas encore avisé à *Turin* de travailler à cette espèce de Journaux; & quoi que ce Pais soit pour le moins aussi fertile en beaux esprits que le reste de l'*Italie*, on avoit negligé ces sortes de Recueils, dont l'usage est si commun tant en *France*, en *Allemagne*, en *Angleterre*, en *Hollande*, que dans les autres Villes considerables d'*Italie*; mais on vient d'y pourvoir, & on va commencer cette année 1724. à travailler à un Journal sous le titre d'*Acta Litteraria Subalpinorum*, qui se distribuëra à la fin de chaque année en deux volumes. Ce sera un Recueil complet de tous les Ouvrages qui auront paru, & de toutes les découvertes qui se feront faites, tant dans les Arts que dans les Sciences. On est bien aise de donner cet avis aux Curieux pour qu'ils en profitent.

Le Journal des Sçavans, qui étoit interrompu depuis le mois de Mai dernier, recommence aussi à paroître à *Paris* depuis le premier Janvier 1724. Cet Ouvrage est connu par de bons & de mauvais entours, & la Cour qui en avoit défendu l'impression, le rend à la curiosité du public après

bien des sollicitations. Mais cette grace, dit-on, est conditionnelle, & la critique de ceux qui y travailleront aura des bornes qu'ils n'osent franchir. L'Ouvrage en vaudra-t'il mieux? & ensera-t'il meilleur? c'est de quoi il fera aisé de s'apercevoir.

Pour satisfaire à l'impatience de ceux qui ne peuvent attendre la fin du mois, *Philippe Lotin*, Imprimeur dans la même Ville de *Paris*, offre de donner tous les 15. jours une feuille volante sous le titre de *Nouvelles Littéraires*, & invite ceux qui en auront à communiquer, & auxquels ils voudront faire voir le jour, de les lui adresser.

II. Les Oeuvres de Mr. *Roufféau*, fameux Poëte François, qui s'est si fort distingué par la beauté de ses Ouvrages, par la délicatesse de son stile, par le tour & la richesse de ses expressions, paroissent en deux volumes *in quarto*, & ont été achevées d'imprimer à *Londres* sur la fin de l'année 1723. On en a retranché ce qui pouvoit choquer la chasteté des oreilles; cet Auteur desavoüé même, à ce que l'on assure, ces premières productions de sa Muse, qui dans ce tems-là étoit un peu libertine, mais dans lesquelles l'esprit ne brilloit pas moins que dans celles que l'on présente aujourd'hui au Public, & qui sont plus serieuses. L'expérience qu'il doit avoir acquis dans l'usage du monde, peut bien lui avoir fait prendre ce parti. Peut-être aussi que quelques nouvelles idées de fortune le rendent si circonspect & si réservé. Quoi qu'il en soit, Mylord *Cadogan* s'est hautement déclaré son Protecteur en *Angleterre*, où il est passé depuis quelques mois, & on peut dire que cette protection fait également honneur au *Mecene* & à l'Auteur.

III. Il vient de se former à *Milan* une Compagnie

gnie de 16. Gentilshommes des meilleures Maisons de cette Ville pour un dessein important à la gloire de l'*Italie*. C'est de faire un Corps entier de tous les Historiens Italiens, & une collection de tous leurs Ouvrages. Le Seigneur Arge-lati, Provediteur de la Bibliotheque Imperiale, est associé à cette entreprise, & aura toute la direction de l'Ouvrage. Le projet qui en paroît est imprimé à *Venise* chez Albrizzi. Nous joindrons ici pour grossir cet Article, la réception de Mr. le Président Henault, qui le 23. Decembre fut reçu à *Paris*, un des Membres de l'Academie Francoise, à la place du feu Cardinal du Bois. L'Assemblée fut nombreuse, & le Discours que le nouvel Academicien prononça, fut des plus éloquent. Il roula à l'ordinaire sur l'éloge du feu Roi, du jeune Monarque Regnant, & du Cardinal de Richelieu Fondateur de l'Academie, & Mr. le Comte de Morville, Secretaire d'Etat, y repondit avec sa politesse ordinaire. La réception des quatre nouveaux Academiciens, dont nous avons fait mention dans nos précédens Journaux, avoit été différée; mais la ceremonie s'en est faite depuis, & les places vacantes dans cette Compagnie, sont toutes remplies.

IV. Les vœux que l'on adresse au Ciel pour que nôtre Illustre Imperatrice accouche d'un Prince, & donne des Heritiers mâles à l'Auguste Maison d'Autriche, ne peuvent être plus sinceres & plus ardens. On espere que le Ciel voudra bien les exaucer, & recompenser par là la vertu & la pieté de l'Empereur glorieusement Regnant. On se flatte même d'en avoir trouvé d'heureux présages dans ces mots Latins du nom de ce Monarque.

CAROLUS SEXTUS IMPERATOR.

L'Arma-

des Princes &c. Fevrier 1724. 81

L'Anagramme ne peut en être plus juste, ni plus convenable à la conjoncture, & aux souhaits des peuples; puisque sans y changer une seule lettre, on y trouve ces mots.

UXOR PARIET TRES MASCULOS.

Son Epouse enfantera trois Mâles.

On attend avec la dernière impatience que l'événement justifie la prédiction.

V. Mr. de Serviez donna en 1718. son Histoire des Femmes des douze Césars, qui fut si bien reçue, qu'en 1720. on en fit une seconde Edition. Le bon accueil qu'on a fait à cet Ouvrage, a engagé l'Auteur à continuer sur le même plan celle des Imperatrices Romaines qui ont régné après ces Princesses, & ce livre vient d'être achevé d'imprimer à Paris chez Delaunai, pour servir de second Tome aux Femmes des 12. Césars. En voici le titre: *Les Imperatrices Romaines, ou Histoire de la vie & des intrigues secrettes des Femmes des Empereurs Romains & des Princesses de leur Sang: dans laquelle on voit les traits les plus interessans de l'Histoire Romaine, tirées des anciens Auteurs Grecs & Latins, avec des Notes historiques & critiques.* Par Mr. de Serviez; dédiée à Monseigneur le Duc de Chartres. Tome second: *Suite des Femmes des 12. Césars.* A Paris, chez Delaunai. 1723.

Il falloit une plume aussi délicate & aussi discrète que celle de Mr. de Serviez, pour traiter cette matiere. On sçait que la plupart de ces Princesses ont deshonoré le rang qu'elles tenoient dans le monde par une conduite déreglée & libertine: l'Auteur cependant s'en acquitte avec une circonspection digne de loiiange, & sans que la verité de l'Histoire en soit aucunement alterée. Les Imperatrices Romaines y paroissent dépeintes au naturel

turel ; leurs vices & leurs vertus y font mises dans tout leur jour ; mais le détail qu'il en donne ne peut émouvoir le Lecteur , même , le plus scrupuleux. Mr. de Serviez s'en explique lui-même dans sa Preface , en ces termes : „ A Dieu ne plaise , dit-
 „ il , qu'on puisse reprocher à un Historien Chrê-
 „ tien d'avoir moins de pudeur que des Auteurs
 „ Idolâtres , & que ma plume moins sage & moins
 „ circonspecte que la leur , osât reveler à nud
 „ des turpitudes sur lesquelles ils ont eu la pré-
 „ caution de jeter des voiles. Paroles remarqua-
 „ bles ! & propres à confondre tout Ecrivain Chrê-
 „ tien , qui ne rougiroit pas de vouloir se faire un
 „ nom aux dépens de la bienséance & de la pu-
 „ deur.

Ce second Tome finit à l'Histoire de Julie , femme de Severe & de Plautille , femme de Caracalla ; le Libraire n'ayant pû faire imprimer à tems cette Histoire complète. Mais l'Auteur en promet la suite , & il y a aarence que le premier & le second volume la feront désirer ; le succès qu'ils ont eu étant une preuve que le public verra avec plaisir ce qui en reste.

Pour donner quelque idée de ce Livre , nous choisirons entre tous les portraits que Mr. de Serviez a fait des Imperatrices , celui de Plotine , Femme de Trajan. Cette Princesse , Epouse du meilleur des Empereurs , fait une figure allez distinguée dans l'Histoire , & ce que l'Auteur en dit , servira d'échantillon pour juger du reste de l'Ouvrage.

*Extrait de l'Histoire de Plotine , Femme
 à Trajan.*

L'Histoire , en parlant de Plotine , ne nous apprend ni sa Patrie ni sa Famille ; mais en recompense les traits dispersés qu'en ont laissé les
 Auteurs

Auteurs, en font une Imperatrice accomplie. Le caractère de Plotine se marqua d'abord d'une manière fort aimable, quand elle prit possession de l'Empire. Il étoit beau, sans doute, de voir une Princesse si peu ébloüie de sa Dignité, qu'en montant les degrés du Palais, elle se tourna vers le peuple pour lui dire d'un air noble & modeste, *qu'elle entroit dans le Palais telle qu'elle souhaitoit d'en sortir.* Cette modestie qu'elle ne démentit jamais, lui gagna tous les cœurs, tandis que Trajan de son côté faisoit les délices de l'Empire, de manière qu'il sembloit que le Ciel n'avoit associé Plotine à Trajan que pour procurer à Rome deux divinitez tutelaires.

La Ville policée & embellie, les abus reformez; les Patrons défendus contre l'audace des affranchis, la calomnie confonduë dans les délateurs, les spectacles non plus ensanglantez, mais tranquilles, l'ordre & les doux plaisirs rétablis à la place de la confusion & de l'inquiétude, étoient les fruits d'un Gouvernement paternel, mais comme l'œil du Maître dans un Empire étendu ne peut porter ses vûes aussi loin que l'exigeroit le bien public; un des plus sages Reglemens de Trajan contre les abus, produisit un abus des plus étranges: les justes plaintes des malheureux contre les petits Tyrans des Provinces, n'arrivoient point à l'oreille de l'Empereur, parce que la haine de la calomnie retomboit sur la verité: Ainsi l'injustice se maintenoit à la faveur de l'équité même, & les opprimez étoient traitez comme délateurs. Plotine ouvrit les yeux sur cet abus, & les fit ouvrir à Trajan. Par Elle les Provinces armées de sages Edits contre la rapacité des Intendans & des Commis du Fisc, devinrent aussi florissantes que Rome sous l'œil de l'Empereur. Ainsi l'Épouse de
Trajan

Trajan concouroit-elle avec lui à procurer le bonheur du monde entier.

Après les soins de la Paix, l'Empereur songea à ceux de la Guerre. La double Victoire qu'il remporta sur les Daces, la vengeance tirée du Tribut honteux que leur avoit accordé Domitien; le fameux Pont construit sur le *Danube*; enfin la conquête de tout le Pais ennemi réduit en Province, procurerent à Trajan la réputation de Héros aussi Guerrier que Pacifique. Tout reconnut ses Loix ou rechercha son amitié; mais tandis qu'il étendoit les bornes de l'Empire, Plocine y entretenoit l'ordre & la Paix. Elle avoit une certaine politique fine & aisée qui lui conservoit toujours le premier rang dans l'esprit de son Epoux, au milieu d'une Cour très-éclairée qu'elle réunissoit en sa faveur. Quoi que la Sœur & la Nièce de Trajan pussent partager les hommages, l'Imperatrice par ses complaisances infinies, & par ses manieres adroites, trouvoit moyen d'entretenir la bonne intelligence parmi elles, & toujours à son profit. C'est ainsi qu'elle travailloit efficacement à ses interêts, par l'apparence du desintéressement, le même motif, & la même conduite la porterent & l'aiderent à élever Adrien à l'Empire. Il fut l'ouvrage de sa politique, & peut-être de son amour. Elle l'aimoit autant par intérêt que par inclination; mais par malheur Trajan ne pouvoit le goûter, & ne le goûta jamais. Toutefois l'habile Princesse surmonta cet obstacle, & après avoir approché Adrien du Trône par le Mariage de Sabine, Petite Nièce de l'Empereur, elle l'y conduisit par degrés, ou plutôt l'y fit monter comme par machine: car Trajan étant tombé malade au retour de la Guerre des Parthes, & ayant été surpris de la mort à

Selinonte,

des Princes &c. Fevrier 1724. 85

Selinonte, sans avoir eu le loisir de déclarer son Successeur, *Plorine* qui sçavoit que la destinée d'*Adrien* dépendoit du choix vrai ou faux de *Trajan*, cacha la mort de son Epoux, introduisit un Courtisan dans le lit du mort, & fit entrer quantité de Sénateurs & d'Officiers. La Comédie réussit, & le faux *Trajan* ayant déclaré d'une voix basse & mourante, qu'il nommoit *Adrien* pour son Successeur, celui-ci prit les rênes de l'Empire, sans oublier la reconnoissance qu'il devoit à sa bienfaitrice, &c.

VI. Le mot de l'Enigme du mois dernier est la *Superficie*.

E N I G M E.

A Paris nous sommes deux Sœurs,
Sans cesse en jalousie & rivales altieres:
Nous avons des attraits pour charmer tous les cœurs;
Mais comme les beautez, nous sommes journalieres.
Les uns de la Cadette aiment fort l'enjouement.
Les autres tiennent pour l'ainée,
Et dans son humeur variée,
Trouvent plus de plaisir & de contentement.
Elle a je ne sçai quoi de touchant & de tendre;
Quand elle est triste même, ils aiment sa langueur;
Qui leur fait préférer la cadette à sa Sœur;
Ce que de la plus jeune ils ne pourroient attendre.
Encore que nous plaisions à cent sortes de gens,
Nous ne sommes pourtant que deux filles publiques,
Dont le premier venu jouit pour de l'argent.
Enfin chacune a ses pratiques.

A R-

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

I. **F** Espagne. L'Ordonnance contre le Luxe, dont nous fîmes mention le mois dernier, a été publiée dans les principales Villes du Royaume, & va être exécutée dans tous ses points avec beaucoup d'exactitude. Elle consiste en 29. Articles, qui contiennent 20. pages *in folio*, & doit avoir lieu dans les *Indes*, comme en *Espagne*. On parle encore de divers autres Reglemens qui vont être publiez pour le redressement de la Police, sur laquelle on s'est beaucoup relâché en ce País depuis quelques années. Le Commerce que les Espagnols ont eu avec les Etrangers depuis la mort de Charles II. semble avoir altéré leurs mœurs & leur genie, ennemi naturellement des modes & des changemens; ainsi les Ordonnances faites à ce sujet, doivent être regardées comme de sages Reglemens, puis qu'elles ramènent la Nation à son état naturel, & qu'elles arrêtent le cours du Luxe, toujours ruineux pour les peuples, & désavantageux à une Monarchie. Le Prince Regnant a disposé des Charges vacantes dans le Conseil de *Castille*, le Conseil Royal, & celui des *Indes*. Ce Prince a aussi nommé les Sujets pour remplir quelques Gouvernemens vacans, dont voici la liste. Celui de la Province de *Guyuscoa* a été donné au Marquis de Mirabel; la Charge de Capitaine General de la Frontiere des 2. *Castilles*, au Lieutenant General Comte de Glenies; le Gouvernement de *Cartagene* en *Amerique*, au Major

General Dapontez, le Major General Sanrader Gouverneur de *St. Lucar* s'étant excusé de l'accepter; la Charge de Capitaine General de *St. Jean Pefte-Vico*, à Dom Joseph Antoine Ifasii; le Gouvernement de *St. Sebastien*, au Brigadier Dom Jean Alvaes; celui du Château de *St. Charles* dans l'Isle de *Majorque*, au Colonel Marquis d'Artan; celui du Château de *Belver*, au Lieutenant Colonel Joseph del Castillo; celui de la Forteresse de *Cabrera*, au Capitaine Pelegri; celui de la Ville de *Tuy* au Lieutenant Colonel Perez de Gesto; celui de *Festo de Ste. Croix* dans la *Corogne*, au Capitaine de la Vegua; celui du Château de *Tortose*, à Don Antoine Diaz de Horrera; celui du Château de *Pimego*, dans l'*Andalousie*, au Capitaine Montetinos; celui du Château de *St. Pierre* à *Cadix* à Don Antoine Isidore d'Aguire, & la Lieutenance de Roi de la même Ville, au Major General Pierre Vico. Le Regiment d'Infanterie d'Alcuma a été donné au Colonel François de Mera, & celui de Cantabria, au Lieutenant Colonel Simon de Vueda. Il y a eu aussi neuf Emplois de Lieutenans Colonels remplis, & diverses autres Charges, tant Politiques que Militaires, de moindres consequence.

II. Le Colonel Stanhope, Ambassadeur du Roi de la *Grande Bretagne*, se rendit sur la fin de Novemb. au Château de *St. Idelfonse*, & presenta au Prince Regnant l'Acte d'Investiture avec ses changemens, des Etats de *Toscane*, *Parme* & *Plaisance* en faveur de l'Infant Don Carlos, avec l'Acte de Garantie des Rois de *France* & d'*Angleterre* qu'il avoit reçu par un Exprez dépêché de *Paris*. Ce Prince les approuva, & ce Ministre les renvoya le premier Decembre à la Cour de *France* par le même Courier. On attend avec la dernière impatience

patience la ratification & l'agrement de l'Empereur ; que l'on se flatte d'obtenir d'autant plutôt ; que cette grande affaire a été réglée par la Médiation de L. M. Très Chrétienne & Britannique, de concert avec les Ministres Imperiaux. La discussion de cet Article arrêtoit particulièrement l'ouverture du Congrèz de *Cambrai*, & tenoit tous les autres en suspens. On verra à present quel train prendront les choses. C'est le dernier ouvrage de Mr. le Duc d'Orleans, qu'il a eu la satisfaction de voir achevé avant sa mort ; mais il eût été à souhaiter qu'il eût aussi vû la fin du Congrèz. La situation des affaires sembloit le demander ; & vraisemblablement la tranquillité de l'*Europe* n'en auroit été que mieux affermie.

III. La Cour se tenoit encore le 15. Decembre au Château de *St. Ildefonse*, & le Prince des Asturies avec les Infans, à l'*Escorial*. La nouvelle de la mort de Mr. le Duc d'Orleans a causé une affliction inexprimable aux Princesse ses Filles, & à toute la Famille Royale. Quoique la mort ne doive jamais surprendre, étant un tribut que tous les hommes doivent payer, celle-ci a pourtant surpris, d'autant plus qu'on étoit plus éloigné de la prévoir : ce Prince étant à la fleur de son âge, & d'un temperanment qui sembloit promettre une longue vie. Les Jesuites du College Imperial ont fait dans leur Eglise le Service ordinaire pour le repos des ames des Officiers & Soldats morts au service, & le Marquis de Ledé Capitaine General & Directeur General de l'Infanterie, y a assisté avec grand nombre d'Officiers Generaux. On a envoyé des ordres à *Cadix* pour faire fermer les Registres du chargement des Gallions destinez pour l'*Amerique*,
qui

qui doivent partir au terme fixé, & dans l'état qu'ils se trouveront.

IV. *Portugal.* L'Ambassadeur d'Espagne fait travailler à de magnifiques Equipages pour son Entrée publique, & pour représenter le Prince son Maître au Bap.ême du jeune Infant. On prépare le logement où ce Ministre doit être défrayé & traité aux dépens de S. M. ; cette ceremonie devant se faire à *Lisbonne* vers le milieu du mois de Decembre. Le Roi a été legerement indisposé, & les sievres qui regnoient ici parmi le petit peuple, ont presque cessé. Le Ministre de l'Empereur a de frequentes conferences avec ceux de S. M. sur les affaires de sa negociation; mais on ignore encore quelle resolution prendra le Roi sur les propositions qui lui ont été faites de la part de la Cour de *Vienne*. Le départ de la Flotte pour *Rio de Jennero*, n'est pas encore fixé.

V. Les 3. Bâtimens Imperiaux arrivez depuis peu dans le *Tage* venans de *Trieste*, ont vendu une partie de leur cargaison, consistant en planches, fer & acier, qui ont été achetez pour le compte du Roi & mis dans les Magazins Royaux; mais ils n'ont pû encore se defaire de quelques balles de soye d'*Italie*; & d'environ 800. ballots de Ris qu'ils ont à bord. Le Vaisseau de Guerre le *Nôtre-Dame des Victoires*, qui étoit allé en coursé sur les Corsaires, a amené ici depuis peu un Pirate Algerien monté de 20. pieces de Canon, 8. pierriers, & de 250. hommes d'équipage, qui a été pris près du Cap *Mondego* après un sanglant Combat. On a trouvé quelques Portugais & environ 15. Esclaves Chrétiens sur ce Corsaire, & le reste de l'équipage a été distribué sur les Galeres du Roi. On travaille actuellement à radouber ce Vaisseau de Guerre,
pour

pour retourner donner la chasse à quelques Pirates qui patoissoient dans ces mers ; le Vaisseau Hollandois commandé par le Capitaine Graef ; étant déjà sorti du *Tage*, pour le même sujet. On a reçu la Confirmation que la flotte partie de *Lisbonne* pour *Fernambucq*, a été dispersée par une violente tempête qu'elle a essuyé à environ 3. lieues du Nord de la ligne ; que quelques-uns de ces Bâtimens ont malheureusement peris entre les rochers ; que partie ont relâché à *Pareyba*, & qu'on n'aprenoit encore aucune nouvelle du reste de ladite Flotte.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier :

I. **R**ome. Le Pape tint le 22. Novembre Consistoire secret, dans lequel S. S. proposa l'Evêché Titulaire de *Salencia* pour Mr. Vincent Antoine Alemari, nommé depuis peu à la Nonciance de *Naples* ; l'Evêché de *Treviso* pour Mr. Auguste Zacco, qui s'est démis de l'Archevêché de *Corfou*, & cet Archevêché, pour le Pere Ange Maria Quirini Religieux Benedictin. Les Cardinaux proposerent aussi plusieurs Sujets pour remplir les Benefices vacans dans les Royaumes dont ils sont Protecteurs ; après quoi le St. Pere donna le *Pallium* au nouvel Archevêque de *Levenze* & *Materra*. On a été surpris de ne pas voir l'Abbé Tencin compris dans la nomination des Benefices de *Fran- ce* ; vû l'applaudissement & le succès avec lequel il s'acquitte de son Ministère en cette Cour. On le réserve sans doute à quelque autre Emploi : étant,

dit-

dit-on, rapellé à *Paris* pour y remplir un Poste de confiance ; mais on ignore encore qui viendra ici le remplacer. Le Cardinal Cinfuegos, Ambassadeur de l'Empereur, a celebré la Fête de Ste. Elizabeth, dont l'Imperatrice Regnante porte le nom avec sa magnificence ordinaire. Le soir il y eut dans son Palais concert de Musique, auquel se trouverent douze Cardinaux, quantité de Ministres étrangers, & une grande partie de la principale Noblesse Romaine. On servit ensuite un somptueux ambigu, mais on remarqua qu'aucune Dame n'avoit été invitée à cette Fête.

II. Le 24. l'Ambassadeur de *Portugal* eut Audience publique du Pape, auquel il notifia la Naissance de l'Infant dont la Reine est nouvellement accouchée. Le Ministre de *Modene* a aussi fait part à S. S. de l'heureux accouchement de la Princesse, Epouse du Prince Hereditaire de ce nom, & l'Abbé Scarlati, Agent de l'Electeur de *Baviere* en cette Cour, de la mort de l'Electeur de *Cologne*. On assure que le Ministre Portugais a déclaré au St. Pere de la part du Roi son Maître, que si Mr. Bichi, ci-devant Nonce à *Lisbonne*, n'étoit pas compris dans la premiere Promotion de Cardinaux qui doit se faire, S. M. prendroit ce délai pour un affront, dont elle pourroit bien se ressentir. Voici un autre sujet de mécontentement pour cette Couronne. L'Abbé Crescenboni, Membre de l'Academie des *Arcades*, avoit offert à S. M. Portugaise la protection de cette Academie, qu'elle avoit acceptée; mais ayant été desavoué de ses Collegues, ledit Abbé a été obligé d'en aller faire part lui-même à l'Ambassadeur, & de s'excuser sur ce qu'il avoit fait cette offre de son chef; ignorant qu'il fût porté par les Statuts de cette Compagnie, qu'aucun Souverain n'y pouvoit être admis, non

seulement comme Protecteur, mais encore pour Membre, à moins qu'il ne soit Evêque : excuse, dont S. M. Portugaise ne se contentera, dit-on, pas, après l'éclat qu'a fait cette affaire, & la démarche de l'Abbé Crescenboni. L'Ambassadeur de *Venise*, a congédié ses Domestiques, qui maltraiterent dernièrement un Messager devant son Hôtel, pour les soustraire aux poursuites de la Justice. Ce Procès qui se poursuivoit avec chaleur, est par là terminé, & ce Ministre se dispose à faire dans peu son Entrée publique en cette Ville. L'Electeur Palatin a nommé Mr. Richardi pour son Resident en cette Cour & à celle de *Naples*, à la place de Mr. Vainachi. Le Duc Salviati est revenu ici de *Florence*, & le Comte Gubernatis, Envoyé du Roi de *Sardaigne*, est rapellé à *Turin*, où il va remplir une Charge de Sénateur, à laquelle S. M. l'a nommé. Le Pape a mandé ici Mr. Mattei, Archevêque de *Fremo*; on ne sçait pas pour quel sujet.

III. Les Cardinaux de la Congregation de *Propaganda Fide* ont assisté au Service qui se fait tous les ans pour les Cardinaux défunts qui ont été de cette Congregation. Voici la traduction d'une Epitaphe qui vient d'être mise sur le Tombeau du feu Cardinal de Tournon, dont le Corps est inhumé dans cette Eglise. Elle est des plus simple, mais peu de personnes ignorent les travaux de ce Missionnaire Apostolique à la *Chine*, & le détail de sa pénible Legation en ce País.

A l'honneur de Dieu très-bon & très-grand.

A La memoire de Charles Thomas Maillard de Tournon, Cardinal de la Ste. Eglise Romaine, né à Turin d'une illustre Famille, envoyé à l'Empereur de la *Chine* pour les affaires de la Religion Chrét.

des Princes Sc. Février 1724. 93
Chrétienne, sous le Pontificat de Clement XI. Elevé à la Pourpre en recompense des grands services qu'il a rendus au St. Siege, dont il a soutenu tout le poids des affaires au milieu des plus grandes traverses, qu'il a essuyées, suportées & surmontées avec un courage intrepide, mort à Macao le VI. des Ides de Juin M. DCC. X.

La Propagande lui a élevé ce Monument, son Corps ayant été amené ici par Charles Ambroise Mezzabarba, Patriarche d'Alexandrie, & son Successeur dans la Legation de la Chine, l'an du Salut M. DCC. XXIII.

IV. On tint le 27. au *Quirinal* la Congregation nommée *Lauretana & Avignonense*, qui ne se tient ordinairement que deux fois par an. Le 28. premier Dimanche de l'*Avent*, le Sacré College entendit une Messe solemnelle qui fut chantée au *Vatican* dans la Chapelle de Sixte V., & on porta ensuite processionnellement le Venerable dans la Chapelle Pauline, où il resta exposé pendant 40. heures. Le 30. le Pape tint Chapelle publique au *Quirinal*, à cause de la Fête de l'Apôtre *St. André*, & l'après-midi S. S. y entendit le premier Sermon de l'*Avent*, prêché par le Prédicateur Apostolique. Mr. Alemani a été sacré Evêque de *Salencia*, par le Cardinal Corsini, assisté de Mrs. Doria & Marefoschi, Maître de Chambre & Auditeur de S. S. Le Cardinal Barberin fit le premier Decembre dans l'Eglise de *St. Marc* la même ceremonie pour Mr. Quirini, nouvel Archevêque de *Corfon*, & le lendemain le Cardinal Zonedati sacra aussi dans l'Eglise d'*Ara-Cali*, Mr. del Porto, Evêque de *Corrone*. Les Princesses & autres Dames de cette Ville sont convenues de faire arrêter à l'avenir leurs Carosses,

lbrs qu'ils rencontreront ceux du Chevalier de St. George ou de la Princesse son Epouse.

V. On a trouvé en rebâtissant l'Eglise de *St. Eustache*, une Urne de Marbre dans laquelle étoient enfermez les Corps de ce Saint & de ses 4. Fils, que l'on prétend avoir été deposez dans ce même endroit, sous le Pontificat de Celestin III. La Canonisation du Bienheureux Pere André Conti, Religieux de l'Ordre de *St. François*, est résoluë, & cette Ceremonie doit se faire pendant 3. jours consécutifs, aux dépens du Pape son parent, dans l'Eglise des *Sts. Apôtres*. On a commencé la construction d'un grand Escalier de Marbre qui descendra depuis l'Eglise des Peres de *St. François de Paule*, située sur une éminence, jusques au niveau de la Place d'*Espagne*, & on espere que ce grand & magnifique Ouvrage sera perfectionné à la fin de l'année 1724. La Façade de l'Eglise de *St. Jean de Latran*, à laquelle on travaille, ne sera pas si-tôt achevée, quoique les fonds pour cet Edifice soient faits; la mort venant d'enlever en cette Ville trois des plus fameux Architectes qui en avoient la conduite, sçavoir Mrs. Contrini, Selli & Gregorini.

VI. Le Pape jouit d'une santé parfaite, & assista le 5. Decembre, qui étoit le second Dimanche de l'*Avent*, à une Chapelle publique qui se tint au *Quirinal*. Le 7. il y eut Prédication à l'ordinaire, & le 9. S. S. se trouva à une Congregation du *S. Office*, qui se tint en sa presence. Le 8. on celebra avec beaucoup de solemnité dans l'Eglise de *St. Jacques des Espagnols*, la Fête de la *Conception de la Vierge*, & le Cardinal Aquaviva, Ambassadeur d'*Espagne*, s'y rendit en grand Cortège. La Charge d'Auditeur de la *Rote*, vacante par la mort de Mr. Foscarini, mort depuis peu à *Lorette*, va être

être conférée à Mr. Cornaro, Neveu du feu Cardinal de ce nom, & l'Evêché de *Jessy*, dont Mr. Gattini vient de se demettre, sera donné à Mr. Maffei, Nonce à *Paris*, pour le dédommager d'une pension que le feu Grand Duc lui faisoit, & que le nouveau Prince Regnant lui a ôtée. Le Prince Octaviano Medicis est arrivé ici de *Naples*, & fait état d'aller dans peu à *Florence*, pour quelques affaires domestiques. Le Duc de Sangro Caraccioli a fait élever sur la Porte de son Hôtel les Armes d'*Espagne*, & Don Livio Carolis a acheté pour 70000. Ecus les Fiefs de *Bellemonthe* & *Sinibalda*, qui lui ont été vendus par la Congrégation des Barons Romains, pour acquitter les dettes du Duc de Bellemonthe. Comme le premier de ces Fiefs porte le titre de Principauté, le Pape a été prié d'accorder à Don Livio, qui en est à présent le Propriétaire, le titre de Prince, ou tout au moins celui de Marquis.

VII. Le 15. le St. Pere fit la distribution des pensions aux Cardinaux du Palais & aux Prélats Domestiques de sa Maison, comme cela se pratique tous les ans, & le 17. il se tint un Examen d'Evêques en présence de S. S., ce qui fait croire qu'il y aura Consistoire dans peu, & avant la fin de l'année. La Congrégation des Rites a fait un Decret pour la Canonisation du Pere André Conti, & on en a publié un autre pour faire les informations nécessaires pour béatifier, & ensuite canoniser le feu Cardinal Barbarigo, mort en odeur de sainteté. Un Etudiant en Chirurgie & en Medecine ayant fait ces jours passez l'anatomie du corps d'une Femme âgée de 70. ans, dans l'Hôpital Allemand de *St. Sauveur*. lui a trouvé dans le Cistis-Vella; 15. pierres très-luisantes, en pointes de diamans, de la cou-

leur d'une pierre de touche, de la grosseur d'une noisette, & du poids de trois quarts d'onze chacune. On donne ceci comme un événement rare, & un effet bizarre de la nature. L'Abbé Tencin fit part le 20. au Pape & au Cardinal Spinola, Secrétaire d'Etat, de la mort de Mr. le Duc d'Orléans, dont il avoit reçu la nouvelle par un Courier du Cabinet qu'on lui avoit envoyé de *Paris* exprés.

VIII. *Naples*. La Fête de *Ste. Elizabeth*, dont l'Imperatrice Regnante porte le nom, ayant été remise au 26. Novembre, le Cardinal Viceroi la celebra ce jour-là avec sa magnificence ordinaire. Les deux Galeres qui furent dernièrement lancées à l'eau, se sont déjà mises en Mer, pour aller porter à *Gaëte* quelques Munitions de Guerre, & après leur retour, elles seront appareillées pour aller en course sur les Corsaires de *Barbarie*, qui continuent de roder dans les Mers de *Sicile*. On va aussi commencer la construction de deux autres Galeres, pour augmenter l'Escadre que l'Empereur a resoulu d'entretenir dans ce Royaume. Le Marquis de St. Vincent Pignatelli, General de la Cavallerie de cet Etat, est retourné de la Cour de *Vienne* avec Madame son Epouse; & le Comte Salerne est au contraire parti pour aller à *Rome*, rendre visite au Cardinal son Frere. Le Cardinal d'Althan ayant confirmé le Docteur Don Salvador de Maria dans la Charge d'Elu du peuple, les Habitans de cette Capitale, auxquels ce Sujet est fort agréable, ont envoyé à S. Em. une Députation pour l'en remercier.

IX. Voici la Liste des Sujets qui ont été nommez pour remplir les Gouvernemens vacans de ce Royaume. Le Marquis de St. Vito, *Gallipoli*; le Comte de St. Alenzio, *Tarante*; le Marquis
Pisa-

Pifanelli, confirmé dans celui d'*Averse*; Don Cesar Caraffa, *Lecia*; le Marquis de Landfchron, *Madugno*; Don Joseph Granata, *Brindisi*; Don Octave Cimmino, *Tropea*; Don Jean-Baptiste Recco, *Nola*; le Baron d'Abfato, *Sorrento*; Don Nicolas Lendfrisco, *Cofenza*; Don Jean-Baptiste Confoli, *Selgenico*; Don Gaspard Odoardi, *Otrante*; Don Dominique Brancatio, *Gaète*; Don Seraphin Cavalcante, *Capri*; Don Carlos Lucentini, *Mara-sea*; Don Ercole Testa, *Amantea*; Don Jean Altieri, confirmé dans celui de *Teramo*; Don Nicolas de Ligorio, *Civitella del Trento*; Don Caëtan Grassi, *Tramunti*; Don Joseph Grippa, *Collini*; Don François Meluccio, *Giulia Nova*; Don Emanuel del Coré, *Graggano*; Don Dominique longobardi, *Aquila*; Don Nicolas Brancia, *Majuri*; Don Thomas de Torrenteros, *Colonella*; Don Joseph Fernand de Bustamente, *Notaresco*; le Comte Don Diego Genovini, *Lucera*; Don Nicolas Spina, *Scala & Ravello*; Don Gaëtan Sanz, *Guardia Regia*; le Baron de Ruggiano, *Valle-Castellana*; Don André de St. Elias, *Giovenazzo*; Don Michel Testa, *Taverna*; Don Pierre Guevarra, *Cotrone*; Don Ap. Filomarai, *Salerno*; & Don Joseph Penzi, le Gouvernement de la Ville de *Somma*.

X. *Genes*. Le grand Conseil a resolu de mettre deux Gouverneurs Generaux dans l'Isle de *Corse*, dont l'un residera à la *Bastie*, qui en est la Capitale, & l'autre à *Bongace*, dont les Fortifications sont fort negligées, mais que l'on va remettre en état de defense. La Regence a aussi donné des ordres pour faire rebâti le Lazaret de la *Specie*.

Un Armateur Espagnol a coulé depuis peu à fond près de l'Isle de *Pons*, un Corsaire de Barbarie, monté de 120 hommes, qui ont eu néanmoins le

tems de se retirer dans l'Isle, où ils se sont retranchés, & le Commandant de la *Tour* a envoyé un Officier à *Naples*, pour prier le Viceroy de lui faire savoir de quelle maniere on doit se comporter à leur égard. On apprend que deux autres Corsaires ayant attaqué une Barque Genoise sur la Côte de *Diano*, les Habitans du Lieu sont accourus à son secours, & les ont obligez de se retirer.

XI. *Venise*. Le Comte de Gergy arriva en cette Ville le 2. Decembre, en qualité d'Ambassadeur de *France*, & le 9. S. Exc. fit notifier son arrivée aux Colleges & aux autres Ministres Etrangers. Les deux jeunes Princes de *Saxe-Meinenghen*, qui ont fait quelque séjour ici, en sont partis pour aller à *Rome*, & delà à *Naples*. Une partie des Bagages du Comte de Schuilembourg sont arrivez de *Corfou* sur un petit Bâtiment, & on apprend que ce General a relâché à *Otrante*, d'où il est attendu de jour à autre. Le 15. on lança à l'eau dans l'Arsehal un Vaisseau de 36. pièces de Canon nouvellement construit, & on travaille à la construction de 15. autres, dont trois sont du premier rang, & trois du second. On compte que ces Vaisseaux joints aux dix, qui sont actuellement dans le Canal, aux douze qui sont au *Levant*, & aux Galeasses & Galeres, composeront une Flotte suffisante pour ne pas apprehender d'être surpris. On a été informé qu'il regne en *Dalmatie* une maladie que l'on soupçonne être contagieuse; sur quoi le Magistrat de la Santé a donné ordre de faire faire une exacte quarantaine à tous les Bâtimens qui viendront de ce Pais.

XII. On a publié ici un Edit très-rigoureux contre les Blasphemateurs, Sacrileges, gens sans Religion, Jureurs, &c. Et par le même Edit il est

est défendu de plus vendre aucune chose devant les Eglises pour ne pas troubler le Service Divin. Le 18. à 7. heures du matin, on sentit en cette Ville une secouffe de tremblement de terre ; mais qui ne fut pas violente, & ce jour-là le General Comte de Schuilembourg revint de *Corfou* par *Otrante*. On a appris en cette Cour la mort de Mr. le Duc d'Orleans par la voye de *Modene*.

XIII. *Florence*. Le nouveau Grand Duc occupe à présent l'Apartment du feu Grand Duc son Pere, qu'il a fait orner des meubles les plus précieux de sa Maison, & on continuë les préparatifs pour la Ceremonie de l'Homage, dont le jour néanmoins n'est pas encore fixé. Ce Prince s'applique avec beaucoup d'assiduité aux affaires du Gouvernement, à redresser les abus qui s'étoient gliffiez, tant dans l'administration des Finances, que dans celles de la Justice & de la Police : ayant fortement recommandé aux Auditeurs de la *Rote* & de la *Consulte* d'observer les Loix, & d'expédier promptement les Causes qui leur seront portées. On remarque une bonne harmonie entre S. A. S. & les Membres du Senat, & on la soupçonne même d'avoir dessein de prendre des résolutions contraires à ce qui a été réglé par le Traité de la *Quadruple Alliance*. Le bruit court qu'Elle fait dresser un Acte de Succession de ses Etats, pour les faire passer en ligne feminine après sa mort, à l'Electrice Douairiere Palatine sa Sœur, conformément aux intentions du feu Grand Duc son Pere, & qu'Elle a envoyé de nouvelles Lettres de créance au Marquis Corsini, son Ministre Plenipotentiaire à *Cambrai*, avec ordre de protester contre tout ce qui pourroit être conclu au Congrès à son préjudice : ce qui tient fort alertes les Ministres de *France* & d'*Espagne*, qui enverront
de

dernièrement des Exprez à leurs Cours , pour les informer de ces dispositions. Le 27. du passé se tint un Conseil extraordinaire au Palais, qui dura plusieurs heures. Chacun eut la liberté d'y opiner, ce qui concilie de plus en plus à ce Prince l'affection des Senateurs, ausquels cette déférence fit beaucoup de plaisir; & le lendemain on dépêcha des Couriers aux Cours de *Vienne* & de *Madrid*, ausquels on donna ordre de faire diligence. Les choses néanmoins se sont passées avec tant de secret, que qui que ce soit n'a pû découvrir ce qui y avoit été agité, quelques mouvemens que se soient donnez les Ministres Etrangers pour cela.

XIV. On a reçu ici la nouvelle de la mort de l'Electeur de *Cologne*, & la Princesse sa Sœur, Veuve du feu Prince Hereditaire a reçu à cette occasion les complimens de condoléance de toute la Cour & des Ministres Etrangers. Le Grand Duc vient d'accorder à l'Electrice Doñairiere Palatine sa Sœur, une pension de 24000. écus, qui lui sera payée tous les ans pour son entretien, avec les revenus de la Ville d'*Urbis*, en exécution du *Fidei-Commis* assigné par *Cosme I.* à sa Ligne feminine, au défaut de la Ligne masculine, S. A. S. ayant de plus donné ordre de faire acquitter toutes ses dettes. Le Marquis *Damis*, qui a fait une si belle figure à la Cour de France, est arrivé ici depuis peu, & le Grand Duc lui a fait une accueil des plus favorable. S. A. S. a nommé quatre Commissaires pour examiner un projet que cet illustre Avanturier lui a présenté, pour augmenter le Commerce de la Ville de *Livourne*. La Cour de *Rome* ne paroît, dit-on, pas contente du peu de part que le nouveau Grand Duc lui

fait

fait de ses affaires, & du secret que l'on observe à son égard.

XV. *Livourne.* Le Vaisseau de Guerre Maltois le *St. George*, est parti d'ici pour *Malthe*, chargé de l'argent provenant des Commanderies situées en *Lombardie* & aux environs. Le premier Decembre on fit dans l'Eglise Cathedrale de cette Ville les Obsèques du feu Grand Duc, auxquelles le Magistrat & les Consuls des Nations étrangères assisterent en long Manteau de deuil.

XVI. *Milan.* L'arpentage des Terres de cet Etat vient d'être achevé après un travail de 34. mois, & consistant, suivant l'état qui en a été dressé, en 20. millions d'arpens. Le Prince de Masserano est parti pour la Cour de *Madrid*, où il va solliciter de l'Emploi, & le 11. Decembre le Comte de Colloredo, Gouverneur General de ce Duché, revint de *Prague*, accompagné de Madame son Epouse, qui étoit allée à sa rencontre jusqu'à *Brognano*. S. Exc. se rendit d'abord au Palais, au bruit de plusieurs salves de l'Artillerie du Château, où toute la Noblesse vint la complimenter sur son heureux retour, & le lendemain elle alla visiter l'Eglise de *Nôtre-Dame* près de *St. Celse*. Il est tombé ici pendant ce mois des pluyes continuelles, qui ont tellement fait enfler les Rivieres, que l'on craint un débordement. On continuë toujours les travaux de *Pizzicghittone*.

XVII. *Turin.* Le Roi a réduit à 12. Senateurs le Senat de *Piémont*, qui étoit ci-devant composé de 20., & ensuite de 16. S. M. parmi ce nombre n'a conservé que trois des anciens, & ce nouveau Senat s'assembla vers la fin de Novembre pour la premiere fois. Il s'est aussi fait quelques changemens dans celui de *Savoie*, & on a nommé de nouveaux Referendaires d'Etat. Le Com-

te de Rofredo Saorgio, Intendant de cette Capitale, a été fait premier Juge de la Ville & Province d'*Alexandrie de la Paille*, & le Comte de Sclarendi a été déclaré un des Membres du nouveau Senat. Mr. Ruardi, Garde des Sceaux, continué de faire les fonctions de la Charge de Chancelier, en attendant que S. M. en ait disposé, & la Chambre des Comptes vient encore d'exposer en vente un grand nombre de Fiefs dépendans du Domaine. Madame Royale se porte tantôt bien & tantôt mal: c'est ainsi qu'en parlent toutes les nouvelles publiques. Pour moi je suis persuadé qu'on se porte toujours mal, lors qu'on a 80. ans passé.

XVIII. On ne s'attend plus, depuis la mort du Grand Duc, à la reforme des Troupes, qui avoit été projetée, & on veut voir quel train prendra le Congrès de *Cambrai*. Le 8. la Cour revint de la *Venerie*, pour passer le reste de l'Hiver en cette Ville, & on va y yrendre le deuil pour la mort de Mr. le Duc d'Orleans. Le General Veterani est arrivé ici, pour y exécuter, à ce que l'on dit, une Commission de l'Empereur auprès de S. M.

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. LE 3. Decembre le Roi au retour de la chasse, alla rendre visite à Madame la Duchesse d'Orleans, au Duc son Fils, & à Mademoiselle de Chartres, pour leur témoigner la sensible part qu'il prenoit à la perte qu'ils viennent

des Princes Sc. Fevrier 1724. 103

ment de faire par la mort de Mr. le Duc d'Orléans. Le même jour le Corps de ce Prince fut porté à *St. Cloud*, où il a été ouvert & embaumé, & le lendemain on l'exposa sur un Lit de parade dans la Chapelle du Château, où les Cours Supérieures députerent pour lui venir jeter de l'eau benite. Le 9. son cœur fut transporté en ceremonie à l'Abbaye Royale de *Val de Grace*, étant conduit au nom du Roi, par le Prince de Conti, le Comte de Clermont, & le Duc de Montmorenci, & présenté à l'Abbesse par l'Abbé de Tressan, Archevêque de *Roïen*, premier Aumônier de S. A. R. Ce ne fut que le 16. que le Corps de ce Prince, qui étoit resté exposé depuis le 4. dans la Chapelle de *St. Cloud*, fut porté à l'Abbaye de *St. Denis*, avec toute la pompe & le cortège qui accompagnent ordinairement ces Ceremonies. Le Prince de Conti conduisoit le deuil au nom du Roi, dans les Carosses de S.M. & le Convoi qui étoit fort nombreux, ayant passé à 10. heures du soir à travers la Ville de *Paris*, n'arriva que le lendemain 17. à *St. Denis*, à 3. heures du matin. L'Archevêque de *Roïen*, comme premier Aumônier de S. A. R., le remit pour lors entre les mains du Prieur de l'Abbaye, qui étoit venu à sa rencontre à la tête de sa Communauté, ce que ce Prélat accompagna d'un très-beau Discours qu'il fit à la louange du Défunt. Le Corps fut ensuite déposé dans l'Eglise, où il doit rester 40. jours, après l'expiration desquels, il sera inhumé dans le Tombeau Royal. L'Evêque d'*Angers* avoit été choisi pour prononcer l'Oraison funèbre; mais s'en étant civilement excusé, Mr. Laffiteau Jesuite, & Evêque de *Cisteron*, en a été chargé. Madame la Duchesse d'Orléans est indisposée depuis la mort du Duc son Epoux,

& Madame l'Abelle de *Chelles* sa Fille, est dangereusement malade, & inconsolable de la perte qu'elle vient de faire d'un Pere qui l'aimoit tendrement.

II. Le Roi a déclaré que le Duc de Chartres portera désormais le nom de Duc d'*Orleans*, & qu'il prendra le titre de *Monseigneur*, mais non pas celui d'*Altesse Royale*. S. M. a aussi considérablement augmenté sa Maison, qui n'étant ci-devant composée que de 180. Officiers, le sera à présent de 250., qui jouiront des mêmes privilèges que ceux du Roi. Mr. Bone, Procureur General de la Cour des Aydes, a été choisi pour le Chef de son Conseil. Mr. d'Argenson reste Chancelier & Garde des Sceaux de l'Apanage d'*Orleans*. Le Comte de Clermont Amboise, qui étoit ci-devant son Capitaine des Gardes, est nommé son Grand Ecuier. Le Chevalier de Conflans, qui exerçoit la Charge de premier Gentilhomme de la Chambre du feu Duc d'*Orleans*, pour le Marquis son Neveu, l'exercera auprès du nouveau Duc d'*Orleans*, & Mr. de Cours, qui a été Sous-Gouverneur de S. A., sera son premier Maître d'Hôtel. Elle aura de plus deux Chambellans, huit Gentilshommes, seize Valets de Chambre, deux Gardes de la porte de sa Chambre & de son Cabinet, & on ajoute six Gardes du Corps aux 12. que la Duchesse Douairière d'*Orleans* sa Mere, avoit du vivant du feu Duc son Epoux, pour augmenter sa Compagnie. S. A. conserve les trois Régimens d'Infanterie, de Cavalerie, & Dragons d'*Orleans*; mais non pas ceux qui portoient le nom de *Chartres*; & les deux Compagnies de Gendarmes d'*Orleans* & de *Chartres*, doivent être remises au Roi, pour en disposer. Les Benefices de l'Apanage d'*Orleans*

doi-

doivent aussi revenir à la disposition de S. M., & il n'y a pas d'apparence que ce Prince sollicite ceux du Duché de *Vendôme* & du Comté de *Blois*, qui avoient été accordez au feu Duc d'Orléans son Pere, mais dont l'expédition & le Brevet n'étoient pas encore signez lors que ce Prince mourut. On assure que S. A. ne veut plus se mêler du détail de l'Infanterie Française, dont il est Colonel General, qu'elle ne se reserve que l'attache & la signature, pour ne pas être obligée d'en rendre compte au Duc de Bourbon, comme premier Ministre, & que Mr. de Breteüil, Secrétaire d'Etat pour les affaires de la Guerre, exercera cette Charge sur le même pied, qu'elle étoit exercée sous le Regne précédent. On dit aussi que le Roi a disposé ce Prince à l'accompagner à la chasse toutes les fois que S. M. ira, quoi qu'il n'ait jamais eu aucun goût pour cet exercice.

III. Mr. le Duc de Bourbon a reçu les complimens des Princes & Princesses du Sang, des Compagnies Supérieures & des Ministres étrangers sur son avènement à la Charge de premier Ministre, & S. A. a assuré ces derniers, que ne voulant s'écarter en aucune maniere des vûes pacifiques de Mr. le Duc d'Orléans son Predecesseur, ils pouvoient en donner avis à leurs Cours. On se loit fort dans ces commencemens de ses manieres gracieuses, & son application au travail; particulièrement au redressement des Finances, fait espérer quelque changement avantageux pour le soulagement des peuples. Elle a déjà signalé son entrée dans le Ministère par trois choses qui leur paroissent fort agréables. La premiere regarde le Contrôle des Actes des Notaires, qui est considérablement diminué: la seconde, les Droits
qu

qui se perçoivent aux entrées de la Ville de Paris sur les foins, avoines, grains, &c. fromages, Beures frais, sallez & fondus, dont on ne payera jusqu'au premier Janvier 1724., que le quart des droits qui se levoient ci-devant : la moitié jusqu'au premier Fevrier ; & jusqu'au premier Mars, les trois quarts : après quoi la totalité deldits droits sera rétablie comme auparavant. La troisième regarde le recouvrement du Droit de confirmation, à cause du Joyeux Avènement du Roi à la Couronne, qui est surfis jusqu'à nouvel ordre, pour les raisons alleguées dans l'Arrêt rendu le 7. Decembre, & que l'on trouvera ci-après. On parle beaucoup d'un projet qui auroit eu lieu, si Mr. le Duc d'Orleans eut vécu, pour mettre dans le public cent millions de Billets de crédit, & pour rembourser en nouvelles Actions de 3000. livres, les Rentes sur l'Hôtel de Ville. Il devoit aussi y avoir une hausse considerable d'Espèces, au moyen de laquelle on auroit remboursé moitié en argent & moitié en Billets de crédit, ceux qui n'auroient pas voulu convertir leurs Rentes en nouvelles acquisitions ; on ajoute qu'on auroit ensuite indiqué une diminution de mois en mois, qui auroit d'abord été égale à l'égard de l'Espèce & du Papier, & ensuite moindre sur le Papier pour le maintenir en crédit. On auroit appelé ce Papier *Billets de confiance*, sçavoir ; si après ce qui s'est passé, on y en auroit eu beaucoup, & si l'effet auroit suivi la dénomination. Comme Mr. le Duc a toujours paru approuver le Systême, & qu'il n'en est pas ennemi, ou craignoit qu'il ne goûtât ce pernicieux & ruineux projet ; mais S. A. a déclaré qu'elle suivroit bien à la lettre tous les plans & projets faits par feu Mr. le Duc d'Orleans, à l'exception de celui pour l'établissement

sement des *Billets de crédit*, qui a même été re-jetté dans le Conseil après une meure délibération, & on travaille actuellement à un autre arrangement, qui sera, dit-on, moins onereux au Public. Le 12. on leva le Scellé qui avoit été mis par ordre du Roi sur tous le Papiers de feu S. A. R., ils ont été examinez, & trouvez en très-bon ordre. On a aussi trouvé près de 65. millions de livres en or dans ses coffres, qui augmentent les Finances du Roi.

IV. Le 14. les Ambassadeurs commencerent à faire leur cour à Mr. le Duc, comme premier Ministre, étans convenus avec lui du Ceremonial qui s'observera à l'avenir. Le Nonce du Pape eut ce jour-là Audience particuliere de S. A., l'Ambassadeur d'*Espagne* y fut aussi introduit, & ensuite ceux de *Venise* & d'*Hollande*. L'Apartment qu'occupoit à *Versailles* le feu Cardinal du Bois, va être occupé par ce Prince, & il ne viendra pas tous les Jeudis à *Paris*, comme le feu Duc d'Orleans, pour donner Audience aux Ministres étrangers, il ne s'y rendra que lors que les affaires du Roi le requereront. Mr. Paris de Vernai est choisi pour travailler sous lui, & Mr. Fortia, Intendant des Finances, est, dit-on, nommé pour dresser sous ses ordres les décisions du Conseil. Le Sr. Melon premier Commis de feu Mr. le Duc d'Orleans est congedié, & Mr. Heron qui travailloit sous le Cardinal du Bois, a été placé dans le Bureau des Guerres. Le Dixième qui se payoit sur toutes les parties que l'on acquittoit au Tresor Royal vient d'être supprimé à la recommandation de ce Prince, qui a aussi assuré que les Troupes seront desormais regulierement payées; de même que les Officiers & Domestiques de la Maison du Roi. Le 22. S. A. fut un peu indis-

posée, mais cela n'a eu aucune suite. Elle se leve regulierement tous les jours à 7. heures, & se retire à 11. ; elle ne prendra plus que deux fois la semaine le divertissement de la chasse, quoique ce soit son exercice favori, sçavoir une fois avec le Roi, & une fois seule ; & le reste sera employé aux affaires. Enfin on remarque un très-grand changement dans la conduite & dans les manieres de Mr. le Duc, depuis son avènement au Ministère ; mais un des meilleurs effets qu'il ait produit, est sa reconciliation avec le Prince de Conti, avec lequel il paroît être en bonne intelligence, & on espere que cette union pourra contribuer à remettre bien ensemble ce Prince & la Princesse de Conti son Epouse, qui est toujours retirée dans le Couvent de *Port-Royal*.

V. Mr. le Duc du Maine a été rapellé au Conseil Royal, où il prit Séance le 7. pour la premiere fois depuis sa disgrâce. Le même jour on dépêcha un Exprés à *Lion*, pour rapeller à la Cour le Maréchal de Villeroy, mais on assure que ce Seigneur, avant de revenir, demande d'y occuper le même rang que lors qu'il fut relegué dans son Gouvernement du *Lionnois*, ce dont on n'a pû encore convenir au Conseil. On parle aussi du rappel de Mr. le Chancelier d'Aguesseau, & qu'il sera employé avec le Maréchal de Villars, pour travailler aux affaires du Gouvernement, conjointement avec le Duc de Bourbon. Il s'est fait quelque changement dans le Conseil Privé, qui est actuellement composé du Roi, de Mr. le Duc, comme premier Ministre, du Maréchal de Villars, qui vient d'y être admis, de Mr. Fleury, Evêque de *Frejus*, & du Comte de Morville, Secrétaire d'Etat.

On croit que le Maréchal de Villeroy, après son

retour.

des Princes Ec. Fevrier 1724. 109

retour, fera aussi de ce Conseil. On confirme que le Prince de Dombes & le Comte d'Eu, Fils du Duc du Maine, ont obtenu à la Cour le même droit d'Entrée que les Princes du Sang.

VI. Le Roi a enfin disposé de la Charge de premier President du Parlement de *Paris*, vacante par la mort de Mr. de Mesmes, en faveur de Mr. de Novion, qui le 8. en prêta le serment de fidelité entre les mains de S. M. Sa Charge de President à Mortier passe à Mr. de Blanc-Mesnil qui l'achete avec l'agrément du Roi, & celle d'Avocat General de ce dernier, à Mr. Tallon, Avocat du Roi au *Châtelet*. Le 20. Mr. de Novion fut installé dans sa nouvelle Dignité avec les formalitez accoutumées; grand nombre de Ducs & Pairs se trouverent à cette Ceremonie, qui se fit dans la grande Chambre; & Mr. le Duc de Gesvres, Gouverneur de *Paris*, & son Parent, s'y rendit entr'autres avec un Corège & une suite des plus lestes: 6. Pages marchent à cheval devant son Carosse, qui étoit environné de sa Compagnie des Gardes, & 12. Suisses avec 30. Laquais vêtus d'une magnifique livrée, fermoient la marche. Le différend survenu entre les Princes du Sang & les Ducs & Pairs, touchant les places qu'ils doivent occuper dans les Ceremonies, vient d'être réglé, & il est décidé que lors que les Princes du Sang poroïtront dans la Chambre du Parlement, ils se placeront tous sur une même Ligne, & à la suite les Ducs & Pairs; mais avec cette difference que les Princes du Sang seront assis sur des Coussins de velours, & qu'entre eux & les Ducs & Pairs, il y aura une espace vuide pour deux personnes. M. le Comte de Toulouse a déclaré son Mariage avec la Marquise de Gondrin, qui aura

deformais le rang de Princesse : elle est la Bru du Duc d'Antin, & Sœur de Duc de Noailles. Ce Prince a présenté sa nouvelle Epouse au Roi, qui lui a fait un très-bon accueil, & L. A. ont reçu là-dessus les complimens de toute la Cour.

Ce Mariage qui fut consommé le 22. Fevrier dernier, a été tenu caché jusqu'à présent, la Ceremonie s'en étant faite pour lors dans la Chapelle du Palais Archiepiscopal par le Cardinal de Noailles, en presence de deux témoins seulement.

VII. Le Baron d'Ehn, Envoyé extraordinaire de la Serenissime Maison de Bronswich, a pris son Audience de congé du Roi, y ayant été conduit par le Chevalier de Saintot, Introduceur des Ambassadeurs, & ce Ministre est sur son départ pour retourner à sa Cour. Le Cardinal de Rohan est revenu de *Saverne*, & S. Em. a eu l'honneur de saluer le Roi à *Verfailles*. Le Comte de Rothembourg, second Plenipotentiaire de *France* au Congrès, est au contraire parti pour *Cambrai*. S. M. a donné au Maréchal de Villars la place qu'avoit le Duc de Bourbon dans le Conseil des Finances, avec le Gouvernement des Forts & de la Citadelle de *Marseille*, vacant par la mort du Marquis de Berenghen. A l'égard de la Charge de premier Ecuier du Roi, dont ce Défunt étoit pourvû, elle est puissamment sollicitée par le Marquis de Nangis, mais on croit qu'elle sera donnée au Chevalier de Berenghen son Frere, qui quitte, dit-on, l'Ordre de *Malte*, pour relever sa Famille. Mr. d'Esclavelles, Lieutenant Colonel du Regiment du Roi Infanterie, a été fait Gouverneur de la Citadelle de *Valenciennes*, & sa Lieutenance Colonelle donnée au Chavalier de Creveœur. Le Maréchal de Tessé vient d'être
pourvû

pourvû de la Charge de Grand Ecuyer de l'Infante-Reine, & est nommé pour aller à la Cour de *Madrid* en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire. Mr. Raymond vend la Chage d'Introducteur des Ambassadeurs pour 300000. livres à Mr. Rouillé de Messay, qui l'achete avec l'agrément du Roi, & la feuille des Benefices a été donnée à Mr. Melain, Secrétaire des Commandemens de Mr. le Duc. L'Abbé de Breceuil, nommé à l'Evêché de *Rennes* en *Bretagne*, a obtenu le Prieuré de *Deuil*, qui rapporte 24000. livres de rente, & dont l'Abbé de Maulevrier s'est démis, pour être fait Chevalier de *St. Lazare*, moyennant une pension de 9000. livres qu'il se réserve sur ce Benefice. On assure que la Promotion de 10. Maréchaux de *France*, qui devoit se faire pendant les Fêtes de Noël, est différée de quelques mois.

VIII. Le Roi pendant les Fêtes de Noël a assisté dans sa Chapelle avec beaucoup de devotion, aux Services qui s'y sont faits, étant toutes les fois accompagné des Princes du Sang. On a envoyé des ordres à tous les Ministres dans les Cours étrangères, pour y faire part de la mort de Mr. le Duc d'Orleans, & on assure que ce Prince, peu de jours avant son décès, avoit fait déclarer à celle de *Vienne*, par le Secrétaire d'Ambassade qui y réside; que le Roi ne se départiroit en aucune maniere du Traité de la *Quadruple Alliance*. Il paroît que Mr. le Duc son Successeur dans le Ministère, portera S. M. à persister dans les mêmes sentimens. La Duchesse Douairiere d'*Hannover*, qui fait son séjour à *Paris*, est dangereusement malade, & le Maréchal d'*Uxelles* a eu une attaque d'apoplexie, dont on croit qu'il n'échappera pas. Il y a long-

tems qu'on le sollicitoit de se démettre de son Gouvernement d'*Alsace* en faveur du Comte de Charollois, & il étoit sur le point de le faire ; à condition néanmoins, que la Charge de premier Ecuyer du Roi auroit été donnée au Chevalier de Berenghen son Neveu. Le 28. l'Infante-Reine eut quelque ressentiment de fièvre, accompagné d'une violente douleur de tête ; l'on croyoit que c'étoit un prelude de la petite verole. On avoit déjà coupé toute communication entre l'Appartement de cette Princesse & celui du Roi, qui avoit dessein de se retirer à *Meudon*, si cela avoit eu des suites ; mais le 31. Elle se trouva beaucoup mieux, & on est revenu à la Cour de cette allarme. La petite verole continuë toujours de regner à *Paris*, cette maladie s'est même glissée à *Versailles*, d'où on a fait retirer diverses Familles qui en étoient attaquées.

IX. S. M. ayant ordonné par une Declaration à tous les Beneficiers & Communautez Religieuses rentées qui sont établies dans le Royaume, de fournir aux Chambres des Comptes des declarations de leur temporel, le Clergé de France a fait presenter à ce Prince une Requête pour le supplier de les exempter de ce devoir. Ceux qui connoissent jusqu'où va l'attention de ces Messieurs pour leurs intérêts, & pour ôter à la Cour & au public la connoissance de leurs affaires, ne seront pas surpris de cette démarche, qui n'a cependant abouti à rien. Voici le précis de ladite Requête.

„ Qu'ils ont été dispensés de rendre leurs
 „ comptes par diverses Declarations, Lettres Pa-
 „ tentes, & Arrêts ; qu'ils ont été aussi confir-
 „ mez dans la jouissance de cette prérogative,
 „ toutes les fois qu'on a voulu les inquiéter là-
 „ dessus ; qu'en conséquence d'une si longue &

„ si paisible possession de ce Privilege, S. M. a
„ souvent donné des Arrêts, par lesquels il a été
„ très-expressément défendu aux Procureurs Ge-
„ neraux, de continuer leurs procedures contre
„ le Clergé; que le délai accordé par le préce-
„ dent Arrêt du Conseil d'Etat, étant expiré, le
„ Clergé a fait tout son possible pour donner à
„ S. M. des preuves de son zèle, nonobstant son
„ impuissance, & le déplorable état où divers
„ Benefices & un grand nombre de Couvens ont
„ été réduits; que cela fait esperer aux Supplians
„ que S. M. ne souffrira point que les Beneficiers
„ & les Cloîtrés soient encore poursuivis & in-
„ quiétez, par un infinité d'Arrêts & par de gran-
„ des dépenses pour les obliger de rendre com-
„ pte du revenu de leurs Benefices; & qu'ils
„ prient instantment S. M. de dispenser les Ar-
„ chevêques, & generalement tout le Clergé du
„ Royaume, tant Seculier que Regulier, de rendre
„ leurs comptes aux Procureurs Generaux des
„ Chambres des Comptes, & de faire aussi cesser
„ les poursuites desdits Procureurs; ou en cas
„ que S. M. fasse quelque difficulté d'accorder
„ leur demande, de donner ses ordres pour faire
„ suspendre toutes les procedures, & l'exécution
„ des Arrêts rendus contre eux, jusqu'à la premie-
„ re Assemblée generale du Clergé du Royaume.
„ &c.

Le Roi n'a fait, dit-on, aucun changement à cet égard; mais a seulement accordé un délai d'une année ausdits Beneficiers pour fournir leurs déclarations aux Chambres des Comptes, & un autre délai de trois mois pour rendre la foy & hommage qu'ils doivent, à cause des Fiefs dont ils sont en possession, relevant de S. M. L'Archevêque d'*Aix*, est parti pour son Diocèse, étant chargé

chargé de faire assembler les Etats de *Provence*. L'Evêque de Luçon s'est excusé de faire l'Oraison funèbre de Mr. le Duc d'Orléans, lorsque l'on fera les obsèques de ce Prince, dans l'Eglise Cathedrale de cette Ville, c'est l'Abbé Prevost Chanoine de *Chartres* qui la prononcera. L'Abbé Anselme Predicateur du Roi, se retire dans son Abbaye de *St. Sever* pour y passer le reste de ses jours en retraite.

X. Le premier Janvier le Roi reçut les complimens sur le renouvellement de l'Année, de toute la Cour, des Ministres Etrangers, & du Magistrat de la Ville de *Paris*, qui fit le present ordinaire. S. M. alla ensuite entendre la Messe dans sa Chapelle, accompagnée des Chevaliers de l'Ordre du *St. Esprit*, revetus de leurs habits de ceremonie, & dîna ce jour là en public au son des Trompettes & Tymbales. L'Infante Reine a encore été indisposée, cette Princesse a seulement eu quelques indices de rougeole que les remedes ont dissipé, & le Roi pendant sa maladie lui a rendu visite trois ou quatre fois par jour. Le Maréchal de Tallard vient d'être nommé par S. M. Gentilhomme d'honneur de cette Princesse, & le Maréchal de Tessé qui a été pourvû de la Charge de son Grand Ecuyer, est sur son depart pour *Madrid*. Le Maréchal de Villars prit le 2. Séance dans le Conseil des Finances pour la premiere fois. La Famille de Mr. le Duc d'Orléans est allée à *St. Denis*, où elle restera aux dépens du Roi jusqu'au jour des funeraillies de ce défunt Prince.

XI. Le Pape a envoyé deux Brefs au Roi, par lesquels S. S. accorde à S. M. la même liberté de nommer aux Benefices vacans de la *Flandres*
Françoise

des Princes &c. Fevrier 1724. 115

Françoise & de la *Franche-Comté*, qui avoit été accordée au feu Roi Louis XIV. par le Pape Clement XI. Des Lettres particulieres, que je ne garantis pas, portent qu'on a dépêché un Exprés à la Cour de *Rome*, pour suspendre l'expédition des Bulles de l'Archevêché de *Cambrai*, en faveur de l'Abbé de St. Albin, qui s'est démis de l'Evêché de *Laon*, pour passer à cet Archevêché. Le 28. Decembre le Conseil de Conscience se rassembla pour la premiere fois depuis trois mois, & il a paru depuis un Arrêt du Conseil d'Etat, qui condamne la Lettre des sept Evêques Appellans de la Constitution *Unigenitus*, adressée au Roi, par raport à l'Arrêt du Conseil du 19. Avril 1719.; ce que l'on attribue au grand crédit de Mr. l'Evêque de *Frejus*, qui a, dit-on, obligé Mr. le Duc de Bourbon d'y donner les mains.

XII. Dés qu'on eut appris la mort de Mr. le Duc d'Orleans, les Actions baissèrent de 1300. livres à 1000. livres, mais la confiance qu'a le Public à la protection que Mr. le Duc a toujours accordé à la Compagnie, les a retablies & même fait augmenter de prix. Voici le précis des Arrêts du Conseil qui ont parut pendant ce mois de Decembre.

Un du 20. Novembre, qui proroge jusqu'au premier Janvier 1724. le delai porté par celui du 29. Septembre 1723. pour placer les Billets d'emprunt de la Compagnie des *Indes* dans le débouché indiqué dans ledit Arrêt, passé lequel tems ils demeureront nuls.

Autre de même datte, qui ordonne que tous les Certificats de liquidation au dessous de 1000. livres seront reçus en acquisition de rentes perpetuelles

tuelles sur les Tailles, jusqu'au premier Janvier 1724., lequel tems passé tous les Certificats de liquidation demeureront nuls, avec defenfe de les exposer dans le public, sous peine de punition exemplaire.

Autre du 30., qui ordonne aux Particuliers de remettre le Caffé qu'ils ont déclaré avoir, dans le Magazin de la Compagnie des Indes.

Autre de même datte, portant que la signature de quatre Commissaires, du nombre des sept nommez par Lettres Patentes du 9. Août, pour passer les Contracfs de Constitution des rentes viagères sur les Tailles, sera suffisante, & que lesdits Contracfs vaudront comme s'ils étoient signez desdits sept Commissaires.

Un du 7. Decembre, qui fufit jusqu'à nouvel ordre le recouvrement du droit de confirmation à cause du joyeux avenement du Roy à la Couronne, attendu que S. M. a actuellement des fonds suffifans pour acquiter les charges de l'Etat, & qu'elle reserve celui-ci pour quelque besoin pressant & impreveu.

Autre de même datte portant diminutions des Droits qu'on exige sur les grains, le foin, l'avoine, le fromage, le beure, & la viande, qui entrent dans la Ville de *Paris*; & ce jusqu'au premier Mars 1724.

Autre du même datte ordonnant que du jour de la publication dudit Arrêt, les Payeurs des rentes de l'Hôtel de Ville, ouvriront le payement des arrerages des six derniers mois de la présente année 1723. en faveur des Rentiers qui ont justifié du payement de leur Capitation, & qu'ils emploiront à cet effet les fonds des six premiers mois de ladite présente année, qui n'ont
point

des Princes &c. Fevrier 1724. 117

point été reçus par les Rentiers dont les Lettres ont été appellées.

Autre de même datte qui accorde aux Ecclesiastiques & Beneficiers un délai d'un an pour delivrer aux Chambres des Comptes les declarations du temporel de leurs Benefices, & trois mois pour rendre les foy & hommage au Roi, pour les Fiefs qu'ils possèdent.

Autre portant suppression du droit de Contrôle des Actes des Notaires, pour la Ville de *Paris* seulement, avec établissement à la place d'une imposition sur le Papier timbré, qui sera beaucoup moins onereuse, sçavoir, la premiere feuille d'un Acte coûtera cinquante sols, la seconde quarante, la troisième trente, & les autres vingt sols. Le Parchemin payera à proportion.

Une Declaration du Roi registree le 22., marquant les moyens de prévenir les abus qui pourroient deormais être commis par les Comptables, à l'occasion du changement des Espèces de monnoye.

Arrêt qui ordonne aux Receveurs des Tailles & autres Impots, de porter au Tresor Royal les deniers restans de leurs Receptes.

XIII. Le 16. les Directeurs de la Compagnie tinrent une Assemblée, dans laquelle il fut resolu de faire une repartition de 150. livres par Action aux Interressés pour l'année 1723., dont le premier paiement de six mois se fera suivant les *Numeros*, au nombre de 2000. Actions par semaine, & cette resolution a été affichée pour être rendue publique. La Commission de l'Arseal a condamné le Sr. la Jonchere, ci-devant Tresorier General de l'Extraordinaire des Guerres, à être debouté de la demande qu'il faisoit au Roi de onze millions, & de payer au contraire à S. M. trois millions
huit

huit cens soixante mille livres en argent ou en quintaux valables, dont il se trouve Relequataire par ses Comptes.

On paye actuellement à l'Hôtel de Ville les rentes pour les six derniers mois de l'année 1723., & au Tresor Royal les gages & arrérages qui sont dûs.

A R T I C L E V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. **V**ienne. Le 29. Novembre, veille de la Fête de *St. André*, Patron & Protecteur de l'Ordre de la *Toison d'or*, l'Empereur accompagné des Chevaliers de cet Ordre, alla entendre les premières Vêpres dans la principale Eglise des *Augustines Déchauffez*, & le lendemain S. M. se rendre encore en cérémonie à la même Eglise, où Elle assista au Service Divin. A son retour au Palais, S. M. dina en public dans la Salle des *Chevaliers*, à une table placée sous un magnifique Dais: il y avoit plusieurs autres tables pour les Chevaliers de la *Toison d'or*, & après le repas lesdits Chevaliers reconduisirent l'Empereur dans son Appartement, où un d'entre eux fit à S. M. un discours fort étudié sur la fondation & la dignité dudit Ordre. L'Imperatrice avança heureusement dans sa grossesse, & se fit saigner le 26. par précaution. Surquoi cette Princesse reçut le même jour les complimens de la Famille Impériale & de toute la Cour. Le Comte de *Winfgratz* Président du Conseil de l'Empire, est tout-

à fait rétabli de sa dernière maladie, & l'Empereur a largement recompensé les Medecins qui ont eu soin de lui. Le 8. Decembre jour de la Fête de la *Conception de la Vierge*, S. M. accompagnée du Nonce du Pape, de l'Ambassadeur de *Venise*, des Chevaliers de la *Toison d'or*, & d'une nombreuse Noblesse, alla entendre la Messe qui fut célébrée pontificalement dans l'Eglise Cathedrale par le Prince de Collonitz Archevêque de *Vienne*; le nouveau Recteur Magnifique de l'Université prêta ensuite le serment accoutumé entre les mains de S. M.

II. Mr. Vossius, qui a travaillé à l'accommodement des differends entre cette Cour & celle de *Prusse*, retourne, dit-on, à *Berlin*, en qualité de Resident ordinaire de l'Empereur, & le Comte Trusch es en est attendu pour venir faire ici les mêmes fonctions de la part de S. M. Prussienne. Le Comte de Freytach est au contraire revenu des Cours de *Suede* & de *Dannemarck* pour rendre compte du succès de ses Négociations. Le 5. le Ministre de *Toscane* s'étant rendu au Palais en grand deuil, eut Audience de l'Empereur, & ensuite de la Famille Imperiale, à qui il notifia la mort du Grand Duc son Maître, & la Cour a pris un deuil de trois mois pour cette mort & celle de l'Electeur de *Cologne*. On a aussi appris celle de Monsieur le Duc d'Orleans, qui paroît ici fort regretté. On rend cette justice à sa memoire, que par sa sage conduite il a sçu tenir toute l'Europe dans une balance égale, & mettre en termes d'accommodement les differends entre cette Cour & celle de *Madrid*. Il s'étoit déjà tenu divers Conseils depuis la mort du Grand Duc, par rapport aux affaires
d'Italie;

d'*Italie* ; mais les conférences ont redoublé depuis celle de ce Prince, qui font changer les mesures qui avoient été prises.

III. On fit le 15. dans l'Eglise des Augustins les Obseques du feu Grand Duc avec beaucoup de pompe, auxquelles toute la Cour & les Ministres assisterent. Le Mausolée élevé au milieu du Chœur, étoit de la dernière magnificence, orné de Devises & des Armes du Défunt ; l'Eglise qui étoit illuminée d'une infinité de cierges & de flambeaux, étoit tendue de deuil, & cette fonction se fit au son de toutes les cloches de la Ville, & au bruit de plusieurs salves de l'Artillerie des Remparts. Le 18. on fit aussi dans la même Eglise, & avec les mêmes ceremonies, celle du feu Prince Joseph-Clement, Electeur de *Cologne*. Le Prince Hereditaire de *Lorraine* est revenu de *Prague*, & a été reçu de la Famille Imperiale, avec toutes les marques les plus sensibles de tendresse & d'affection. S. A. a pris son logement au Palais dans l'Appartement de la feu Imperatrice Mere, l'Empereur l'ayant ainsi ordonné, contre le sentiment du Conseil, & Sa Majesté fait souvent appeller dans son Cabinet ce jeune Prince, qu'Elle paroît cherir comme son propre Fils ; la plupart de ses Domestiques n'étant pas Allemands, ont été renvoyez en *Lorraine*, & on a mis à leur place ceux de la feu Imperatrice Mere. Outre la Principauté de *Teschén*, que l'Empereur lui a déjà donnée, on assure que S. M. lui cederà encore celle *Wolau* en *Silesie*. Le Comte de Schonborn, Vice-Chancelier de l'Empire, a obtenu la permission d'aller passer quelque tems à la Cour de l'Electeur de *Mayence* son Frere, & le Baron de Nehen, Membre du Chapitre de *Minden*,

Minden, & Chanoine de celui de *Hildesheim*, est parti pour aller assister à la prochaine Election d'un nouvel Evêque de *Hildesheim*. Le Comte de Kustin est, dit on, pareillement chargé de quelques instructions secrètes de S. M., par rapport à la future Election d'un nouvel Evêque de *Liege*; le Comte Henri de Rewentlaw a été fait Conseiller du Conseil Privé, & le General Comte de Rabutin vient d'être nommé pour aller à la Cour de *Prusse*, en qualité d'Envoyé Extraordinaire de S. M.

IV. Le 23. il se tint ici une longue Conference en présence de l'Empereur, concernant la Compagnie des *Indes Orientales*, érigée depuis peu dans les *Pais-Bas Autrichiens*, & le Resultat en doit être envoyé au Roi de la *Grande Bretagne* & aux Etats Generaux des Provinces-Unies. Les Ducs Regnans de *Saxe-Gotha* & de *Wirtemberg* offrent leur médiation, pour terminer à l'amiable les démêlez qu'a le Duc de *Mecklembourg* avec la Noblesse de son Pais, & S. M. a nommé la Ville de *Rostock*, pour traiter de cet accommodement; mais ce Prince venant de faire afficher dans ses Etats un nouveau Placard, dont cette Cour n'est pas satisfaite, les choses pourroient bien s'aggraver davantage, & cette Médiation devenir infructueuse. On a présenté aussi un nouveau projet à S. M. pour l'accommodement de la Succession de *Holstein Ploën*, auquel Elle paroît faire quelque attention. Les Fêtes de Noël se sont passées ici en dévotions & en exercices de piété, pendant lesquelles le jeune Prince Hereditaire de *Lorraine* a toujours accompagné l'Empereur.

V. *Prusse. Berlin.* On prétend que dans la dernière entrevûe de L. M. Britannique & Prussien-

ne, le Mariage du Prince Frederic de *Hannover*; avec la Princesse Royale de *Prusse*, a été conclu; que cette Alliance est le principal Article du Traité fait entre ces Princes, dont les autres conditions sont tenuës fort secretes. Le 7. Decembre le Roi alla à *Postdam*, voir le Regiment des petits Grenadiers, qui va en Garnison à *Teklembourg* & à *Wetzel*, & le 17. S. M. revint d'*Orangebourg*, où Elle étoit allé prendre le divertissement de la chasse du Sanglier. On dit que le Duc de *Meklembourg* est arrivé ici *incognito*; & le 28: le Roi tint un Conseil sur les affaires de ce Prince. La Reine a reçu les complimens de toute la Cour sur l'heureux rétablissement de ses couches. Le Colonel Barleben a été élevé à la dignité de Major General; & Mr. de Vallenroth, Fils du Grand Maréchal, & Conseiller Privé de S. M., & actuellement Envoyé à la Cour de *France*, succede aux Charges de Mr. son Pere qui vient de mourir. Le Major General Lewenhooor, Ministre du Roi de *Dannemarck*, est revenu ici de *Copenhague*.

VI. Le Roi a établi à *Beelin* un College de Medecine, d'Anatomie, de Chimie, & de Chirurgie, où les Etrangers, de même que les Naturels du Pais, pourront étudier *gratis*, S. M. ayant fait un fond suffisant pour l'entretien de sept Professeurs, & pour les autres dépenses necessaires. L'Academie de cette Ville, qui étoit fort déchûë par la negligence de ceux qui en avoient la direction, vient aussi d'être mise sur un meilleur pied, par les soins & l'attention de S. M. à la remplir de Sujets capables. On a permis jusqu'à nouvel ordre aux Vaisseaux Hollandois, de décharger le sel étranger dans les Magazins du Roi; & l'entrée du Beurre étranger vient d'être

des Princes &c. Fevrier 1724. 123
se défendü pour la dernière fois, sous de très-
rigoureuses peines.

VII. *Hannover.* On a appris ici par un Exprés
dépêché de *Paris* par Mr. Walpole, la mort de
Mr. le Duc d'Orleans, pour laquelle la Cour a
pris le deüil. Cette nouvelle causa d'abord quel-
que mouvement parmi les Ministres, & ceux de
France & d'*Espagne* ont eu à ce sujet diverses
conferences ensemble. On dispose toutes choses
pour le départ du Roi; les gros bagages & quel-
ques Domestiques sont déjà partis; le 14. les
Ministres de *France* & d'*Espagne* prirent les devans,
& le 17. ils furent suivis par la Duchesse de Ken-
dale, les Lords Townshend & Carteret, & plu-
sieurs autres Ministres & Personnes de distinction,
qui vont attendre S. M. en *Hollande*. Le Comte
de Staremberg, Ambassadeur de l'Empereur, reste
ici, où il attend de nouveaux ordres de sa Cour.
Le 19. sur les 8. heures du matin, le Roi partit
au bruit d'une triple décharge du Canon des
Ramparts, & alla coucher à *Dipenau*; le 20. à
Osnabruckg, où il fut reçu par le Duc d'Yorch
son Frere, Evêque de cette Ville; le 21. à *Lingen*;
le 22. à *Holtz*, Village près de *Deventer*; le 23.
à *Voorst*; & le 24. à *Helvoet-Sluys*, où il a trou-
vé ses Yachts, & où il attend un vent favorable
pour passer en *Angleterre*. Le Prince Frederic
reste ici, & le premier Ministre d'*Hannover* est,
dit-on, disgracié.

VIII. *Saxe. Dresde.* Le Roi alla à *Pretsh* le 16.
du mois de Novembre dernier, & se rendit en-
suite à *Wormsdorf*, pour y voir la Princesse Ro-
yale sa Belle-Fille. Le 18. S. M. alla à *Pilnitz*,
où le Prince de *Neustad* est arrivé. Son départ
pour *Varsovie* n'est pas encore fixé, mais il pa-
roit résolu pour la fin de Decembre.

IX. *Palatinat*. La Cour est à *Manheim*. On y a pris le deuil pour la mort de Mr. le Duc d'Orleans, & l'Electeur va envoyer une Personne de consideration à la Cour de *France*, pour y faire des complimens de condoléance. Le Baron de *Hagenech*, ci-devant Gouverneur du Duché de *Neubourg*, a été déclaré Ministre, à la place du feu Baron de *Hundheim*, & a commencé à en faire les fonctions, après avoir prêté le serment accoutumé entre les mains de S. A. S. E. Les Etats de *Bergh* & de *Quilliers* ne sont pas encore d'accord sur le Subside qui leur a été demandé de la part de ce Prince, qui ne paroît pas satisfait de leur conduite.

X. *Brême*. On reçut avis le 6. en cette Ville, que 14. Baleines étoient venu échouer par une forte Marée à 9. pieds d'eau, sur ce qu'on appelle *Swarte-Gronden*, ou les *Fonds noirs*: que les moindres étoient longues de 40. pieds, & les plus grandes de 80., & hautes de 15., & qu'elles avoient été affommées par les Pêcheurs & Paisans, qui ont même déjà apporté une bonne partie de l'Huile de ces Poissons en cette Ville.

XI. *Francfort*. L'Electeur de *Mayence* arriva ici *incognito* le 14. de *Bamberg*, & S. A. E. alla descendre à l'Hôtel de *Schonborn*. Le 15. Elle partit pour *Mayence*, où Elle passera le reste de l'Hiver. Mr. *Gulman*, Résident du Roi de la *Grande Bretagne*, est revenu d'*Hannover*, chargé de nouvelles instructions de S. M. On continue toujours de faire des levées en cette Ville, pour le service du Roi de *Prusse*.

XII. *Cologne*. *Bonn*. Le Prince & Evêque de *Munster* & *Paderborn*, qui succede à l'Electorat de *Cologne*, a envoyé ici une liste exacte de ceux de la Maison du feu Electeur son Oncle, qui doivent

doivent être congediez, & le Regiment de Dragons, qui étoit en quartier à *Broel* & à *Keyferswert*, va être reformé, & les plus beaux Soldats incorporez dans les Regimens qui restent sur pied. On a reçu avis que S. A. S. E. étoit partie de *Munster* avec une nombreuse suite, pour se trouver en personne à *Liege*, & veiller à ses intérêts à la prochaine Election qui doit s'y faire d'un Evêque. Le 28. ce Prince arriva à *Neus*, petite Ville de cet Electorat, où S. A. S. E. reçut les complimens de deux Députés du Grand Chapitre qui s'y étoient rendus, & le lendemain Elle en partit pour continuer sa route vers *Liege*. Tout étant prêt pour les funeraillies du feu Electeur *Joseph-Clement*, son Corps fut mis le 3. Janvier dans un Carosse de deuil, qui partit sur les 5. heures du matin de *Bonn*, au son de toutes les Cloches, & au bruit des décharges de l'Artillerie des Ramparts, pour le transporter à *Cologne*. Le Convoi étoit composé des Ministres & Officiers de la Cour; 4. Chapelains de S. A. S. E. étant dans le même Carosse; le Grand Ecuyer marchant à cheval à la droite, & le Capitaine des Gardes du Corps à la gauche; la Bourgeoisie, les Disciples des Jésuites; les neuf Confreries de la Ville, le Clergé Seculier & Regulier. Ce fut dans cet ordre que le Corps de ce Prince fut amené le même jour à *Cologne*, où il étoit attendu, & où il fut reçu de la maniere suivante.

Dès le matin du 3. Janvier on commença à sonner toutes les Cloches de la Ville, savoir, le matin depuis 6. heures jusqu'à 7. ensuite depuis 11. heures jusqu'à midi, & le soir depuis 6. heures jusqu'à 7. ce même jour environ midi, le Corps du défunt Electeur arriva à *Cologne* hors

la Porte de *St. Severin* dans un Carosse de déuil attelé de 10. Chevaux avec le Cortège dont nous avons ci-devant fait mention ; le Clergé Seculier & Regulier s'y étoit rendu une heure auparavant pour le recevoir avec les Prélats de *Knechtsteden, Steinfeld, Altemberg, Gladhack, Deutz, Broufryler, du Grand St. Martin, & de St. Pantaleon*, de même qu'avec Mr. le Nonce Cavalieri, & le Magistat, marchans tous selon leur rang, & étans en grand déuil ; à une heure après midi le Corps entra dans la Ville, & fut porté à l'Eglise Cathedrale sous un Dais de velours noir doublé d'hermines ; on portoit devant lui les Armes de *St. Pierre*, & au tour du Dais 24. torches allumées. 16. Compagnies de Bourgeois étoient rangées en double haye depuis la Porte *St. Severin* jusqu'à l'Eglise Cathedrale, ayant leurs Armes tournées, & leurs Drapeaux envelopés de noir. Sur les trois heures le Corps arriva à l'Eglise Cathedrale au son de toutes les Cloches de la Ville, & au bruit d'une triple décharge du Canon, le Comte de Salm, Maréchal Hereditaire, portoit l'Epée de l'Etat sur ses épaules devant ledit Corps, & le Comte Oswald de Hohenzollern, la Croix Archiepiscopale. Il fut reçu à la porte de l'Eglise par le grand Chapitre en Corps, & ayant été conduit dans le Chœur, il fut mis en parade sur un magnifique Mausolée qu'on y avoit élevé, garni de déuil, illuminé d'un grand nombre de bougies, & orné des Armes de *Baviere, de Cologne, du Palatinat*, &c. avec plusieurs Devises & Emblèmes. Le Bonet Archiepiscopal étoit à la tête, le Chapeau Episcopal sur le milieu du Corps, & aux pieds le Bonet Electoral ; on voyoit à la droite le Sceptre, & à la gauche l'Epée de l'Etat. Pendant la marche onze Etendarts précédoient le Dais, & furent posés dans l'Eglise autour du Mau-

solée; le premier avec cette Devise, *Restè, constantè & fortiter*; le 2. representoit les Armes de *St. Michel* avec cette Devise, *Quis ut Deus*; le 3. les Armes de *Lichtemberg*; le 4. celles de *Bergeschade*; le 5. celles de la Principauté de *Liege*; le 6. celles du Diocèse de *Hildsheim*; le 7. celles du Duché de *Baviere*; le 8. celui du Comté *Palatin du Rhén*; le 9. celles de l'Archevêché de *Cologne*; le 10. celles de *Westphalie*, & d'*Engheren*; & le dernier les Armes Generales de l'Electorat sans aucune Devise. Le Corps resta de cette maniere exposé jusqu'au lendemain, que le Clergé Regulier & Seculier, & tous ceux qui avoient assisté la veille au Convoi, s'étant rendus à la même Eglise, le Nonce, revêtu de ses Habits Pontificaux, y celebra une Messe solennelle, qui fut chantée en Musique, l'Oraison funèbre fut ensuite prononcée en Latin & en Allemand, après quoi le Corps fut inhumé devant le Chœur de l'Eglise, où les Reliques des trois Rois sont en dépôt; & la Ceremonie finit par une décharge réitérée de l'Artillerie.

XIII. *Liege*. Ce n'est plus le tems que l'on se retiroit dans les deserts pour éviter d'être élevé à l'Episcopat. Pour lors les Croises étoient de bois, & la garde du Troupeau, onereuse; mais à présent les choses ont bien changé. Les Prétendants à l'Evêché de *Liege*, qui reste vacant par la mort du feu Electeur de *Cologne Joseph Clement*, se rendent en cette Ville de toutes parts, avec des équipages & des suites de Souverains, pour briguer les voix & obtenir ce riche Benefice, & les jeux, les fêtes, les festins, les spectacles, la magnificence & la profusion, sont les préludes de l'Electon, qui est fixé au 7. Fevrier prochain. Les principaux prétendants, & qui paroissent sur

les rangs, sont le Prince & Evêque de *Munster*, à présent Electeur de *Cologne*, le Cardinal de *Saxe-Zeitz*, le Prince d'*Auvergne*, Archevêque de *Vienne en Dauphiné*, le Prince de *Leuvelstein*, Evêque de *Tournai*, & le Grand Doyen. La plupart des Capitulaires, qui sont au nombre de 62. paroissent néanmoins peu disposez à donner leurs voix à ces Concurens, & ne se sont par encore declarez; leur intention étant, dit-on, d'exclure les Princes étrangers, & d'élire un d'entre eux, pour remplir le Siége vacant; mais on fait jouier tant & de si puissans ressorts, que l'on espere rompre cette association, & les rendre plus traitables. Le 5. l'Archevêque de *Vienne*, arriva ici, & le 31. le nouvel Electeur de *Cologne* s'y rendit avec une suite de 200. personnes. Le Cardinal de *Saxe-Zeitz* n'est pas encore arrivé, mais il a envoyé en cette ville un Agent, pour y menager ses interêts. Le Commissaire de l'Empereur est ici depuis quelques jours, & attend le jour de l'Electioin, pour y assister au nom de S. M. Les Liegeois, entre-tems font leur recolte, & tout ce grand fracas paroît ne leur pas déplaire.

A R T I C L E VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable dans le Pais du NORD, depuis le mois dernier.

I. *Suede.* Le Roi a fait délivrer aux Ministres étrangers la Resolucion prise dans la dernière Diette des Erats du Royaume, sur les propositions qu'ils ont faites de la part de leurs Principaux: celles de Stanislas Lezenski, ci-devant
Roi

Roi de *Pologne*, ont été rejetées, & le Comte de Terlo, son Envoyé en cette Cour, s'est déjà retiré, après avoir pris son Audience de congé du Roi. Il a été au contraire résolu d'envoyer un Ministre à *Warsovie*, pour ajuster à l'amiable, s'il est possible, les différends qui règnent entre ces deux Couronnes. Mr. Bestuchef, Ministre de *Russie*, sollicite toujours une Réponse positive sur l'Alliance défensive qu'il est venu proposer ici de la part du Czar, mais on paroît peu disposé à entrer dans ce nouvel engagement avec ce Prince. Mr. Bassévitz Envoyé extraordinaire du Duc d'*Holstein-Gottorp*, est rapellé, & partira pour *Petersbourg* dès qu'il aura pris son Audience de congé du Roi. C'est le Colonel Reichel qui menagera ici les affaires de ce Prince, mais sans aucun caractère & jusqu'à ce que Son Altesse Royale ait envoyé un autre Ministre. On parle toujours de fortifier *Wierolax*, pour servir de barrière du côté de la *Russie*.

II. La santé du Roi se fortifie de jour en jour, & les Medecins lui ont conseillé de s'abstenir désormais des exercices violens, & particulièrement de celui de la chasse. Le 4. S. M. alla à *Konigsor* avec le Prince Maximilien de Hesse-Cassel son Frere, qui quelques jours après en partit pour retourner à la Cour du Landgrave son Pere. La Reine alla le 14. à *Ulricshal* attendre le Roi, qui étoit allé à *Orrebroc*, chez le Comte d'Horn son premier Ministre, & le 20. L. M. revinrent à *Stokholm*. Les principaux Bourgeois de cette Capitale s'étant assembles le 21. dans l'Hôtel de Ville, on y fit la lecture du Resultat de la dernière Diète. Les Députés des Marchands sont actuellement occupez à regler la Taxe des Contributions pour l'année 1724. & les Commissaires établis
pour

dresser un nouvel état de Guerre, continuent leurs conférences dans un des Bureaux de la Cour, On a fait un nouveau Règlement par rapport aux Mines, dont on espere que le Gouvernement tirera de grands avantages, & qui arrêtera le cours des fraudes qui se commettoient ci-devant; il porte en substance, que le cuivre & le fer que l'on en tirera désormais, sera apporté dans les Magazins de *Stokholm*, au lieu qu'on avoit accoutumé de vendre & d'embarquer ces Mineraux sur les lieux.

III. le resultat de la dernière Diette des Etats Généraux du Royaume, a été publié. Il est fort ample; & nous n'en donnerons que ce que ce journal pourra contenir. Le reste sera pour le mois suivant, la Pièce étant trop intéressante pour la supprimer.

Traduction du Resultat des Etats de *Suede*,
dont la Diette generale finit le 23.
Octobre dernier.

Nous Souffignez, Conseillers & Senateurs, Comtes, Barons, Evêques, Gentilshommes, Prêtres, Officiers Militaires, Bourgeois, & Paysans du Royaume de *Suede*, qui, par la grace de Dieu, avons été heureusement assemblez en Diette dans cette Ville de *Stokholm*, qui est le Lieu ordinaire de la Residence Royale, sçavoir faisons à un chacun, tant en notre Nom, qu'en celui de nos Compatriotes, qui sont restés chez eux, & dont nous avons reçu des Pleins-Pouvoirs, que comme il a plu au grand Prince & Seigneur **FREDERIC**, ROI des Suedois, des Gots, des Vendales, &c. nous convoquer en Diette selon la forme du Gouvernement, afin de nous communiquer des affaires importantes, qui dans la conjoncture presente, &

Après une longue & onereuse Guerre, exigeoient de prudens conseils, & de puissans secours, tant pour relever les affaires qui sont en décadence, que pour la défense & la sûreté du Royaume; Nous nous sommes rendus ici au jour marqué, conformément à notre devoir & fidélité, pour délibérer mûrement sur les Propositions qui devoient nous être faites; & bien loin de nous laisser décourager par la longueur du tems & par les grandes dépenses, les difficultez qu'il a falu surmonter, ont reveillé notre zele, & nous ont fait negliger nos propres interêts, ayant pris à cœur sur toutes choses d'aider Sa Majesté, par de fideles Conseils, à soutenir le pesant fardeau de la Regence, de pourvoir aux besoins du Royaume, & de procurer toute sorte de prosperités à la chere Patrie; Surquoi nous avons pris les Resolutions suivantes, d'un consentement unanime.

I. Après avoir rendu à Dieu Tout-Puissant & Misericordieux, nos très-humbles actions de graces, de ce qu'après une longue, ruineuse & sanglante Guerre, il lui a plu d'accorder la Paix & la tranquillité à notre Patrie, dont nous esperons qu'il nous laissera jouir éternellement dans sa grace. Notre devoir nous engage de témoigner notre gratitude envers S. M. des soins particuliers qu'Elle s'est donnée, pour arrêter les affreux torrens de sang, pour faire cesser les calamitez publiques, & pour retablir la Paix & la bonne intelligence avec nos Voisins: Car quoique toutes les mesures prudentes qui ont été prises dans ces tems fâcheux & infortunés, n'ayent pu aplanir les chemins pour parvenir à une Paix désirée, & qu'au contraire on ait été obligé de céder des Païs considerables par le Traité de Paix de Neustad, conclu avec la Russie le 30. Août 1721., nous ne pouvons nous dispenser,

après

après avoir pesé mûrement toutes les circonstances, de faire éclater notre reconnoissance, & d'approuver tout ce que Sa Majesté a jugé à propos de faire & ratifier à cet égard, conjointement avec les Etats du Royaume.

II. Nous avons ensuite fait attention aux moyens les plus convenables pour conserver cette Paix qui nous a tant coûté, pour affermir nos Frontières de tous côtés, pour prévenir toutes les Dissensions qui pourroient survenir, & pour jouir dans la suite du repos que nous possédons; Pour cet effet, nous avons choisi & établi quelques Membres d'entre nous, qui ont délibéré là-dessus avec toute l'application possible, & qui, en conformité des Propositions secretes qui ont été communiquées à Sa Majesté, ont tâché, non seulement de dresser un Reglement touchant les affaires presentes, mais encore d'indiquer tous les moyens les plus propres pour parvenir à un but si salutaire. Dans cette vûe, on a présenté à Sa Majesté diverses propositions par rapport aux affaires les plus importantes & les plus secretes, & sur tout à l'égard des Alliances; Lesquelles nous approuvons, & les declarons avoir la même force & vertu que si elles étoient inserées ici mot à mot, d'autant qu'elles ont été faites & ratifiées après un mûr examen; Et comme nous somme: entierement convaincus des dispositions pacifiques de S. M., nous prions Dieu Tout-Puissant qu'il lui plaise de repandre ses benedictions sur toutes les deliberations qui tendent à la prosperité de tous les Habitans en general, & de chacun en particulier, comme aussi à leur sûreté, & à l'augmentation de leur gloire.

III. Les Etats ont vû avec beaucoup de satisfaction, le zele infatigable & la fidelité avec laquelle les Senateurs ont travaillé à exécuter les

Pro-

Propositions de S. M. pour prendre des arrangemens convenables par raport aux Départemens de la Justice, de la Guerre & des Finances; Ce qui ne peut que tendre à la satisfaction de Sa Majesté, au bien du Royaume, & à leur propre gloire, puisque leur but est de maintenir la Grandeur, les Droits & les Prerogatives du Roi & du Royaume. Ils ont aussi pris à cœur la Liberté des Etats, d'administrer la Justice à un chacun, & de terminer toutes les affaires promptement & équitablement. Nous sommes persuadez, qu'ils continueront de prendre à cœur avec le même zele, les interêts du Roi, de la Patrie & des Habitans, qu'ils donneront à Sa Majesté de sages & de fideses Conseils, & qu'ils rempliront l'attente des Etats à cet égard. Ainsi, nous déclarons qu'en mettant notre confiance en Sa Majesté, nous leur laissons le soin de protéger & defendre les interêts du Royaume, comme aussi les Libertez & les Prerogatives des Etats.

IV. La longue aurée de la dernière Guerre & divers autres incidens, ayant beaucoup causé de desordre dans l'œconomie domestique du Royaume, entr'autres par raport à la Monnoye, & n'ayant pu entrer dans cette discussion que depuis qu'il a plu à Dieu de nous accorder la Paix, & de nous faire joür de quelques repos; nous avons pris à cœur de remedier aux abus qui se sont glissez, quoique la grande quantité d'affaires qui se sont presentées à la fois, ne nous ait point permis de les achever toutes dans cette Séance; cependant, pour montrer notre bonne volonté & notre zèle infatigable pour le bien de nous tous; nous pouvons citer avec confiance la multitude des Rapports, Reponses & Propositions faites à Sa Majesté par raport à l'œconomie domestique, dont on verra l'utilité, dès qu'elles auront été mises à exécution. Nous avons tâché

ché d'augmenter les Revenus de la Couronne, d'abreger la methode employée jusqu'à present pour dresser les Comptes, d'accorder de nouveaux avantages à ceux qui travaillent aux Mines, de relever & favoriser les Manufactures, de mettre le Commerce sur un bon pied, & de rétablir la Marine. Nous avons aussi dressé & présenté au Roi les Instructions nécessaires pour divers Colleges & Baillages, afin d'être approuvées par Sa Majesté.

V. D'autant que l'union & la bonne intelligence doivent être regardez comme notre principale force, & comme le boulevard interieur de notre liberté recouvrée, les Etats du Royaume ont levé tous les obstacles qui auroient pû faire naître la mesintelligence parmi eux, & ils se sont tellement réunis dans leurs deliberations, que nous avons tout lieu d'esperer que chacun sera satisfait de ce qui a été resolu, tant par raport aux Privileges qu'aux Impôts; & nous souhaitons de tout notre cœur, que nous puissions dans la suite rester en possession de ces Privileges confirmez par Sa Majesté, sans aucune opposition ou changement.

VI. Quoique le feu de la Guerre soit éteint de tout côté dans notre voisinage par le secours de Dieu, nous croions néanmoins qu'il n'est pas convenable de se laisser endormir au milieu de la Paix par une securité dangereuse, mais au contraire, qu'il est nécessaire de prendre toutes sortes de précautions, & de se mettre en état de defense, pour n'être pas surpris par quelque nouvelle invasion imprévue; pour cet effet, nous avons deliberé avec attention & communiqué à Sa Majesté nos pensées touchant les moyens les plus propres pour mettre sur un bon pied nos Forces de Mer & de Terre, pour en reparer les pertes, pour maintenir la repartition établie, & pour voir à la Caisse Militaire pour les besoins pressans

des Princes &c. Fevrier 1724. 135

messans. Nous avons aussi représenté à Sa Majesté la nécessité qu'il y a de bien entretenir la Flotte, & de la pourvoir suffisamment de Matelots, pour la défense & la sûreté du Royaume; comme aussi de fortifier les Places Frontières, & de les munir de tout ce qui est nécessaire, de même que les Magazins; & nous espérons que si l'on met en exécution, sous la sage & prudente direction de Sa Majesté, les Propositions qu'Elle a eu la bonté de faire à cet égard, & sur lesquelles nous avons fait nos très-humbles remarques & réponses, le Royaume & ses Frontières pourront être en état, moyennant l'assistance de Dieu, de s'opposer aux invasions des Ennemis, &c.

La Suite pour le mois prochain.

IV. *Dannemarc.* La Reine releva de ses couches le premier Decembre, & alla le 2. en cérémonie à la Chapelle du Château, pour rendre des actions de grâces à Dieu de sa convalescence. Les Courtisans parurent ce jour-là à la Cour en habits de Fête, & L. M. dînèrent & souperent en public avec la Famille Royale, au son des Trompettes & Tymballes. Le 4. on celebra l'Anniversaire de la Naissance de la Princesse Epouse du Prince Royal, par une magnifique Fête qui finit par la représentation d'une Comédie qui fut jouée par les Comédiens Danois. Le Roi a fait Commandant de *Christiansoë*, le Colonel Herchnahes, à la place de feu Mr Halbrahes, & le Commandement de *Bornholm* a été donné au Colonel Thampfen. Mr. Wedderkop a été reçu au nombre des Gentilshommes de la Chambre de S. M.; & le jeune Comte de Holstein, Capitaine des Gardes du Corps à cheval, est allé voyager
dans

dans les Cours étrangères avec le Major Stuart. Le Prince Maximilien de Hesse-Cassel est arrivé ici de *Stokholm*, & a été parfaitement bien reçu du Roi ; le 24. S. A. prit congé de S. M., & partit pour continuer sa route de *Cassel*. Il négocie ici un nouveau Traité de Commerce avec L. H. P. les Etats Generaux, qui est, dit-on, sur le point d'être signé, & on a établi, par ordre du Roi, un Chariot de poste, qui partira le premier Fevrier prochain de *Hadersleben* pour la *Jutlande*. Un Marchand Anglois établi à *Hambourg*, & nommé Wattington, vient d'acheter le Comté de *Callumburg* avec toutes ses dépendances, pour la somme de 122000. Rikdales.

V. *Petersbourg*. Le Czar ayant fait notifier sur la fin de Novembre aux Ministres étrangers qui font ici leur résidence, son prochain départ pour *Moscow*, Capitale de ses Etats, en les invitant d'assister à son Couronnement, qui doit s'y faire immédiatement après son arrivée, les Ministres de *France* & de *Dannemarc* ont fait assurer S. M. qu'ils étoient prêts de la suivre, mais que n'ayans reçus aucuns ordres de la reconnoître comme Empereur de *Russie*, ils prioient d'être dispensés de se trouver à cette Ceremonie. On continue de faire des levées dans les Etats de cette Monarchie, & on paroît s'y préparer tout de bon à la Guerre. Le Prince de *Menzikof*, qui est rentré en grace, vient, dit-on, d'être fait Generalissime des Troupes de S. M., & on a envoyé des ordres au Prince de *Repnim* qui commande en *Livonie* & en *Courlande*, d'augmenter par de nouvelles levées les Regimens d'Infanterie jusqu'à 3000. hommes : il est aussi enjoint aux Colonels & Capitaines de ne recevoir dans leurs Regimens d'autres étrangers que des Suedois. Le Major General

ral Wattram est revenu de *Perse*, où il avoit été envoyé; il a fait rapport à S. M. de la situation des affaires de ce Pais, & on assure qu'il va y être incessamment renvoyé avec de nouvelles instructions. Le Czar a été incommodé d'un gros rhume, ce qui a fait différer son départ pour *Moscow*, qui est remis au 26. Decembre. Le Duc d'Hoïstein & les deux jeunes Princes de Hesse-Hombourg suivront la Cour dans ce voyage, & la Czarine, le Czarrowitz, & les deux jeunes Princesses prendront les devans quelques jours auparavant.

VI. Voici la traduction du Traité d'Alliance, dont nous fîmes mention le mois dernier, conclu en cette Ville le 12. Septembre 1723., *vieux stile*, entre le Czar & le Sophi de *Perse*, par l'entremise d'*Ismaël Begh*, son Ambassadeur en cette Cour.

Soit notoire par ces presentes, que les troubles arrivés en *Perse* il y a quelques années, ayant donné lieu à quelques uns des Sujets de ce Royaume, d'exciter de dangereuses revoltes contre leur legitime Souverain, & de lui causer par là un prejudice inexprimable, ils auroient porté leurs violences jusques contre les Sujets de S. M. Imperiale de *Russie*, non seulement en leur enlevant leurs Marchandises montant à des Sommes très-considerables, mais encore en les maltraitant & les massacrant inhumainement, quoi qu'en vertu des Traités conclus depuis longtems entre ces deux Puissances, & la bonne amitié qu'Elles entretenoient l'une avec l'autre, il leur fut permis de negocier ensemble paisiblement; & attendu que S. M. le Sophy de *Perse* qui régnoit alors, n'étoit pas en état, dans la conjoncture fâcheuse de ces troubles, de donner aux
Sujets

Sujets de S. M. Imperiale de Russie la satisfaction qui leur est due, pour les insolences commises envers eux ; Sadite Majesté imperiale, en vertu de l'estime & de la bonne amitié qu'Elle porte à S. M. le Roi de Perse, comme aussi pour ne pas permettre l'entiere destruction de son Royaume, ni que le mal qui va toujours en augmentant, s'étende enfin jusques sur ses propres Frontieres, a jugé à propos de prendre Elle même les Armes contre lesdits Rebelles, de s'emparer de quelques-unes de leurs Places situées sur la Mer Caspienne, & d'y mettre Garnison de ses Troupes ; ce qui ne peut être que très-juste dans la conjoncture presente, pour arrêter les progrès de ces Rebelles, qui ne sont déjà que trop puissans. On jugera de leurs excès par la hardiesse qu'ils ont eu non seulement de se rendre maîtres de la Capitale du Royaume, mais même de détrôner la Personne Sacrée du Roi, & de mettre en Prison toute la Famille Royale, excepté le plus jeune des Princes, nommé Fachmasib, qui a échappé à leur fureur, & qui comme véritable & legitime Successeur aux Royaumes & Pais du Sophi son Pere, a voulu non seulement renouveler l'ancienne amitié contractée depuis si longtems entre les deux Etats, mais la resserrer encore plus étroitement ; à l'effet de quoi il auroit envoyé ici avec le caractère de son Ambassadeur Plenipotentiaire, & une Lettre de sa part pour S. M. Imperiale de Russie, la Personne d'Ismaël Begh, dont l'affection & la fidelité lui sont connues, tant pour notifier à Sadite Majesté son élévation au Trône du Roi son Pere, en vertu de son Droit legitime de Succession, que pour lui demander du Secours contre les violences insupportables desdits Rebelles, l'ayant muni des Pleins-pouvoirs, pour conclure avec Sadite Maj.

Imperiale

des Princes &c. Fevrier 1724. 139

Imperiale un Traité solemnel à cet égard. A CES CAUSES, en vertu de l'Ordre special préalable-ment donné aux Ministres souffignez de Sadite Ma-jezté, pour traiter avec ledit Ambassadeur de Perse, ils sont convenus des Articles suivans.

I. *Promet S. M. Imperiale de Ruffie au Sophi, une Amitié sincere & une prompte assistance contre les Rebelles de son Royaume, & jusqu'à ce qu'ils soient totalement détruits, & que le Gouvernement de Perse soit rétabli dans une tranquillité parfaite, S. M. Imperiale de Ruffie s'engage de faire marcher de ce côté-là avec toute la diligence possible, & de faire agir contre lejdits Rebelles, un Corps considerable de Cavalerie & d'Infanterie.*

II. *D'autre part, ledit Roi de Perse cede pour toujours à Sadite Majesté Imperiale de Ruffie & à ses Successeurs, specialement les Villes de Derbent & de Baku, avec toutes leurs appartenances & dependances le long de la Mer Caspiene; comme aussi les Provinces de Ghilan, Masanderan, & Aterabat, qui demeureront à perpetuité à Sadite Maj. Imp. pour servir à la subsistance de ses Troupes, sans être autrement à charge à Sadite Majesté le Roi de Perse.*

III. *Mais attendu l'impossibilité qu'il y a de transporter si loin & par Mer les Chevaux & l'Artillerie necessaires, aussi bien que les Bagages, Provisions & Munitions, dont on peut avoir besoin; & d'autant que l'Ambassadeur de Perse a assuré qu'il s'en trouveroit abondamment dans les Places & Pais cédés à Sadite Majesté, Elle a ordonné à ses Generaux qui sont déjà en ce Pais-là; d'en rassembler autant qu'il leur en faudra; & en cas qu'il ne s'y en trouve pas suffisamment, S. M. le Sophi de Perse s'oblige de leur fournir, pour le*

K prix

prix de 12. Rubles chacun, tous les Chameaux dont ils pourront avoir besoin pour le transport des Bagages ; comme aussi de pourvoir abondamment les Troupes de Vivres dans leur marche, spécialement de Pain, de Viande & de Sel, à condition néanmoins, que le Grain, la Chair & le Sel leur soient livrés au prix convenu, qui sera payé comptant ; sçavoir, la mesure de Grain appelée Batman du poids de 60. Livres de Russie, 10. Copetcks ; le Batman de Bœuf, 16. Copetcks, le Batman de Sel, 2. Copetcks ; un Mouton pesant 4. Batmans, un Rubel ; bien entendu que le cas arrivant que le prix desdits Vivres vint à augmenter dans la marche, ce sera au Roy de Perse à payer le surplus de ce à quoi ils sont taxez par le present Article de ce Traité. Et afin qu'il soit pourvu à tems à la subsistance de nos Troupes, lesdites Provisions commenceront à se faire aussitôt que l'Ambassadeur de Perse sera arrivé dans le Pais.

IV. Il y aura donc desormais entre S. M. Imperiale de Russie & ses Etats d'une part, & le Roi ou Sophi de Perse & ses Royaumes de l'autre, une constante amitié & bonne intelligence, en vertu de laquelle les Sujets des deux Etats auront une pleine & entiere liberté, des voyager, passer & repasser, séjourner & trafiquer sur les Terres l'un de l'autre, toutes & quantes fois que bon leur semblera, soit qu'ils aillent pour la premiere fois, ou qu'ils retournent respectivement dans lesdits Pais ou ailleurs, sans qu'il leur soit causé aucun empêchement ni dommage, à quoi S. M. Imperiale de Russie & S. M. Royale de Perse s'obligent reciproquement, comme aussi de punir tous ceux qui oseront contravenir à leurs intentions.

V. Promet en outre S. M. Imperiale de Russie.

des Princes &c. Fevrier 1724. 141

de tenir pour ses Ennemis tous les Ennemis du Royaume de Perse, & d'agir contre eux comme tels pour le bien dudit Royaume: comme au contraire de reconnoitre pour ses bons Amis, tous ceux qui le seront de Sa dite Majesté Royale de Perse, laquelle de son côté promet d'en user de même envers les Amis & Ennemis de l'Empire de Russie.

En foi de quoi, & pour plus grande sureté & exécution de tout le contenu du present Traité, Moi Imaël Begh, Ambassadeur Plenipotentiaire du Serenissime Roi de Perse, a signé ledit Traité de ma propre main, & y ai aposé mon Cachet, avec Serment sur ma Foi, en vertu du Plein-pouvoir à moi donné, scellé du grand Sceau Royal; Ledit Traité échangé contre un autre de même teneur, scellé du Grand Sceau de Sa Majesté Ruffienne, & signé par ses Ministres députez à cet effet.

Etoit signé de la part du Czar;

C. GABRIEL DE GOLOFSKIN, Grand Chancelier. ANDRE' D'OSTERMANN. Conseiller intime d'Etat. BASILE DE STEPHANOF, Conseiller de la Chancellerie. Et de la part du Roi de Perse, I S M A E L B E G H, son Ambassadeur Plenipotentiaire.

A R T I C L E VII.

Qui comprend ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

L *Ondres.* On reçut ici le 5. Decembre la nouvelle de la mort de Mr. le Duc d'Orleans, qui causa d'abord quelques dérangemens

dans les Fonds publics ; mais la confirmation de l'avènement de Mr. le Duc de Bourbon au Ministère, les a remis en vigueur. Le 17. les Carrosses du Roi partirent pour aller recevoir Sa Majesté à *Harwich*, ou à *Margate*, & on a fait descendre la *Tamise* aux Bagages, en cas qu'Elle veuille remonter cette Rivière. Cependant le Roi n'étoit pas encote arrivé au commencement de Janvier, & on apprend que S. M., qui est arrivée d'*Hannover* depuis le 24. à *Helvoet-Sluis*, y est arrêtée par les vents contraires. Il s'est tenu plusieurs Conseils au *Cokpitt*, dans lesquels on a examiné & approuvé les Bils du Parlement d'Irlande, qui avoient été envoyez ici, & qui depuis ont été renvoyez à *Dublin*. Le Parlement d'*Angleterre* est encore prorogé jusqu'au 20. Janvier, & il est enjoint à tous les Seigneurs Spirituels & Temporels, & aux Membres des Communes de se trouver à l'Assemblée qui se tiendra ce jour-là à *Westminster*.

II. Le dernier Memoire que le Colonel Stanhope, Ministre de S. M. a présenté à la Cour de *Madrid*, est public, & porte entr'autres, que le Roi de le *Grande Bretagne* n'est nullement disposé à readre à l'*Espagne*, ni *Gibraltar*, ni *Port-Mahon*. On assure positivement que pendant le sejour que le Roi a fait à *Hannover*, S. M. a conclu un Traité d'Alliance avec les Rois de *Suede* & de *Dannemarc*, pour s'opposer aux desseins du Czar, dont les Armemens ne causent pas peu d'ombrages aux Puissances du Nord, & un autre avec le Roi de *Prusse*, pour le maintien de la Religion Protestante dans l'*Empire* : ce qui paroît fort agréable à la Nation.

III. *Hollande*. Le Comte de Botmar est arri-

des Princes &c. Fevrier 1724. 143

vé d'*Hannover*. Mr. Pesters, qui résidoit en cette Cour de la part de Leurs Hautes Puissances les Etats Generaux, en est de même revenu, & le 16. ce Ministre fut en conference avec quelques Seigneurs de la Regence, sur le succès de la Commission dont il avoit été chargé. Les Lords Townshend & Carteret, & divers autres Ministres, sont aussi arrivez, & ont apporté la nouvelle du départ du Roi de la *Grande Bretagne* de ses Etats d'*Allemagne*, qui le 24. arriva heureusement à *Helvoet-Sluis*, où les vents contraires l'ont retenu jusqu'au 7. Janvier. Ce jour-là ses Yachts mirent à la voile par un tems assez favorable, avec un Vaisseau de Guerre & deux Fregates, commandées par l'Amiral Norris; deux autres Vaisseaux de Guerre avec 5. Yachts suivirent le 8. & le même matin à 5. heures S. M. se trouva en pleine Mer. Mr. van Borselen, qui a été Ministre de Leurs Hautes Puissances auprès de S. M. Britannique, revint le 9. à la *Haye*, & quelques-uns des Directeurs de la Compagnie des *Indes Orientales*, qui étoient allez exécuter à *Helvoet-Sluis*, une Commission auprès de ce Prince, en sont aussi revenus fort satisfaits.

IV. Mr. Otto Weldrman a été fait Commandant de la Ville d'*Embidem*, en la place du Brigadier *Gleustra*, qui s'est démis de cet Emploi. Mr. Hop est nommé à l'Ambassade de la *Grande Bretagne*, & le Marquis de Monteleon, Ambassadeur d'*Espagne*, est parti pour retourner à *Madrid* par *Bruxelles* & *Cambrai*. Ce Ministre va être suivi dans peu de Mr. Vandermeer, qui va en cette Cour en qualité d'Ambassadeur de L. H. P. Le 22. Decembre dernier le Conseil d'Etat, s'étant rendu en Corps dans l'Assemblée

des Etats Generaux, y presenta l'état de Guerre qui a été réglé pour l'année 1724. Le 5. Janvier les Etats d'Hollande & de Westfrise se separerent jusqu'à une nouvelle Convocation.

V. *Pais-Bas*. Il y a 3. Vaisseaux pour le compte de la nouvelle Compagnie dans le Port d'*Ostende*, prêts à faire voile pour la *Chine*, & les Directeurs viennent de nommer les Capitaines qui doivent les commander, sçavoir, Mr. Carpenter, le Vaisseau *le Comte de Lalaing*, Mr. Baltazar Rosse, *la Ville de Bruxelles*; & Mr. Cayaphas, *le St. François Xavier*. Le Marquis de Coutances Envoyé du Roi de *Sardaigne* auprès de Sa Majesté Britannique, est passé par *Bruxelles* allant à *Calais*, pour s'y embarquer, & de-là retourner en *Angleterre*. Le Gouvernement a défendu le Journal intitulé le *Mercuré Historique* qui s'imprime à la *Haye*, à cause de quelques reflexions injurieuses à la Cour de *Rome* qui se trouvoient dans cet Ecrit, & on dit que Mr. l'Internonce a beaucoup contribué à le faire proscrire.

A R T I C L E V I I I.

Qui contient les Naissances, Mariages, & Morts des Princes & autres personnes illustres, depuis le mois dernier.

I. **N** *Aissances*. Le 4. Decembre la Duchesse de Malborough, Epouse du Comte de Godolphon, accoucha à *Londres* d'une Fille.

La Comtesse de Lincoln est accouché d'un Fils dans la même Ville.

La Duchesse de Bracciano Odescalchi est accouchée à *Rome* d'une Fille.

II. *Mariages.* Le Comte de Thoulouse, Fils légitimé du feu Roi Louis XIV. , grand Amiral de France, &c. épousa l'année dernière la Marquise de Gondrin, sœur du Duc de Noailles. Ce Mariage a été tenu secret jusqu'à présent, & vient seulement d'être déclaré.

Le Prince d'Oost-Frise a épousé en Saxe la Princesse de Culmbach, & la cérémonie du Mariage s'est faite à *Pretch* chez la Reine de Pologne, en présence de toute la Cour.

Le Marquis de Croissy, Fils aîné du Marquis de Torcy, épouse à Paris Mademoiselle de Bethune, Nièce de la feu Reine de Pologne, & Fille de la Sœur du feu Maréchal d'Harcourt.

III. *Morts.* Madame Montague, Veuve du Lord Vicomte de Montague, Catholique Romain, est morte à *Londres*.

Le 5. Decembre le Prince Regnant de Nassaw-Sarbruckh mourut d'hydropisie à *Idstein*, âgé de 45. ans. Il ne laisse point d'enfans, & c'est le Comte de Nassaw - Otweiler qui lui succede dans ses Biens & Titres.

Le 9. la Comtesse d'Exeter mourut à *Londres*.

Le Comte Birago est mort à *Milan* après une longue maladie.

Le Prince Jean Baptiste Spinola Genoïse, est mort à *Venise*, où il faisoit sa résidence, âgé de 65. ans.

Mr. de Wallenroth, Grand Marechal & Conseiller Privé du Roi de Prusse, est mort à *Conixberg*.

Le 22. la mort enleva à la *Haye* le sçavant Mr. Basnage, Ministre de la Religion P. R. de cette Ville, qui s'est rendu si celebre par les beaux ouvrages qu'il a mis au jour. Il étoit originaire
François

François, natif de *Roïen*, & réfugié en Hollande puto cause de Religion.

Madame Tuder issuë des anciens Princes de Galles, est morte dans le País de *Galles*, quelques heures après son Mariage avec un riche Gentilhomme de cette Prevince,

Madame Silvic Imperiale, Epouse de Mr. François-Marie Imperiale, est morte à *Genes* d'apoplexie.

Le Comte François Malatesta est mort à *Florence*, le dernier de cette illustre Famille.

Le Marquis de la Grange est mort à *Paris*, neuf jours après avoir épousé la Fille de Chambre de sa Sœur. Ses biens qui sont considérables passent au Marquis d'Avancourt, & à sa Sœur mariée avec le Prince de Courtenai.

Le 10 Janvier 1724. mourut à *Luxembourg* Dame N. d'Autel, Sœur du Comte de ce nom, cy-devant Gouverneur de la Ville & de la Province de *Luxembourg*, âgée de près de 85. ans. Elle avoit passé la meilleure partie de sa vie dans le Chapitre des Chanoinesses de *Ste. Marie* à *Metz*, & n'a que très-peu joiü des grands biens que feu son Frere lui avoit laissés; cetté Famille qui étoit une des bonnes & anciennes de ladite Province, est éteinte.

Madame la Comtesse de Coupignies, dont le Mari mourut il y a quelque tems de la petite verole, vient de mourir à *Malines* de la même maladie.

F I N.

T A B L E
DES ARTICLES

Du mois de Fevrier 1724.

| | | |
|--|------|-----|
| ARTICLE I. <i>Litterature.</i> | page | 77 |
| ARTICLE II. <i>Espagne & Portugal.</i> | | 86 |
| ARTICLE III. <i>Italie.</i> | | 92 |
| ARTICLE IV. <i>France.</i> | | 102 |
| ARTICLE V. <i>Allemagne.</i> | | 118 |
| ARTICLE VI. <i>Nord.</i> | | 128 |
| ARTICLE VII. <i>Angleterre, Hollande, & Pais- Bas.</i> | | 141 |
| ARTICLE VIII. <i>Naissances, Mariages & Morts.</i> | | 143 |

PRIVILEGIUM

Sacrae Cæsareæ & Catho- licæ Majestatis.

CAROLUS SEXTUS, Divinâ fa-
vente clementiâ, electus Romano-
rum Imperator semper Augustus,
ac Germaniæ, Hispaniarum, Hun-
gariæ, Bohemiæ, Dalmatiæ, Croa-
tiæ, Sclavoniæ, &c. Rex, Archidux Austriæ; Dux
Burgundiæ, Styriæ, Carinthiæ, Carniolæ &
Wirtembergæ; Comes Tyrolis. Agnoscimus
& notum facimus tenore præsentium univer-
sis, quod cum nobis noster Sacrique Imperii
fidelis dilectus ANDREAS CHEVALIER, Bibliopo-
la & Typographus Luxemburgensis, humillimè
exposuerit, se Libellum *La Clef du Cabinet*
intitulatum, in Gallico idiomate prelo commif-
surum esse; Vereri autem ne alii etiam Ty-
pographi quæstûs causâ ejusdem Libelli edi-
tionem imitentur, ideoque nos supplex exorârît,
ut sibi contra quoscumque æmulos Privilegium
Cæsareum ad decennium impertiri clementer
dignaremur. Nos submississimæ ejus petitioni
benignè annuendum censuerimus; idcirco om-
nibus & singulis Typographis & Bibliopolis,
Biblioegis, aliisque Librariam negotiationem
exercentibus, firmiter inhibemus, ne quis præ-
dictos Libellos per decem annorum spatium à
die editionis computandum in Sacro Romano
Imperio, Regnisque ac Ditionibus nostris hæ-
reditariis, simili aut alio typo vel formâ, aut
sub quovis alio prætextu recudere, vel aliò re-

audendum dare, alibive impressos apportare, vendere, vel distrahere clam vel palam citra voluntatem, & absque prænominati ANDRÆ CHEVALIER, ejusve hæredum, expresso & in scriptis obtento consensu præsumat; si quis verò interdictum hoc nostrum Cæsareum violare aut transgredi ausus fuerit, eum non modò ejusmodi exemplaribus perperam quippe recusis & adductis à supra memorato CHEVALIER ac ejus hæredibus ubicumque sive propriâ auctoritate, sive Magistratûs auxilio vindicandis de facto privandum, sed pœnâ insuper quinque Marcarum auri puri Fisco nostro Cæsareo, & parti læsæ ex æquo pendenda decernimus irremissibiliter mulctandum; dummodo tamen præfati Libelli bonis moribus, Sacrique Imperii Constitutionibus contrarij quidpiam non contineant; ac quinque Exemplaria singulis mensibus ad arcanam nostram Cancellariam Imperialem Aulicam tempestivè sumptibus impetrantis transmittantur. Mandamus proinde universis & singulis nostris, Sacrique Imperii & Regnorum ac Dominiorum nostrorum hæreditariorum subditis & fidelibus dilectis cuscuscunque statûs, gradûs, ordinis aut dignitatis existant, tam Ecclesiasticis quàm Sæcularibus, præsertim verò in Magistratu constitutis, aliisque jus & justitiam administrantibus, ne quemquam Privilegium hoc nostrum temerè & impunè transgredi patiantur, quin potius transgressores præscriptâ pœnâ plecti, ac aliis modis idoneis coerceri curent: quatenus & ipsi eandem mulctam incurrere noluerint. Harum testimonio litterarum manu nostrâ subscriptarum, & Sigilli nostri Cæsarei appensione

munitarum. Datum in Civitate nostrâ Viennæ die decimâ Februarii, anno millesimo septingentesimo decimo sexto Regnorum nostrorum Romani quinto, Hispanicorum decimo tertio, Hungarici & Bohemici verò pariter quinto.

CAROLUS.

(L. S.)

Vt. FRID. CAR. COM. DE
SCHONBORN.

Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ
Majestatis proprium.

PETRUS JOSEPHUS DOLBERG.